



HAL
open science

La villa de Chatain à Faux-la-Montagne (23), campagne 2019. Rapport de fouilles programmées.

Gentiane Davigo, Florian Baret

► To cite this version:

Gentiane Davigo, Florian Baret. La villa de Chatain à Faux-la-Montagne (23), campagne 2019. Rapport de fouilles programmées.. [Rapport de recherche] SRA Nouvelle Aquitaine. 2020, pp.344. hal-02892739

HAL Id: hal-02892739

<https://hal.science/hal-02892739>

Submitted on 7 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rapport de fouille programmée

La *villa* de Chatain

Campagne 2019

Faux-la-Montagne



Opération : 123817
Arrêté : 75-2019-0382

Axe 10 : Espace rural

Volume 1 : Texte

Gentiane DAVIGO (dir.), Florian BARET
avec la collaboration de Vincent SERRAT, Elliott SADOURNY
et Armandine CARILLET

PCR : L'habitat antique de la moyenne montagne corrézienne

Fouille programmée sur la commune de Faux-la-Montagne,
lieu-dit Chatain (23)

Rapport de fouille programmée 2019

Volume 1 : Texte

G. Davigo (dir.), F. Baret

avec la collaboration de V. Serrat, A. Carillet et E. Sadourny.

Porteur du projet : **Gentiane Davigo**
Titulaire d'un master 2 recherche en archéologie,
Membre du PCR « L'habitat antique de la moyenne montagne corrézienne » (dir. Blaise Pichon)
Membre de l'association ArchéoTek

Arrêté d'autorisation de fouille archéologique n° 75-2019-0382
Responsable de l'opération : Gentiane Davigo
Code opération : 123817

Service régional de l'Archéologie Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, décembre 2019

Législation concernant l'utilisation des données de fouilles :

L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle (CPI) concernant la propriété littéraire et artistique : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (article L122-4).

Toutefois sont autorisées :

- Les photocopies ou reproductions destinées à un usage exclusivement privé et non à une utilisation collective (article L 122-5, 2°).*
- Les reproductions du texte, accompagnées ou non de photographies, cartes ou schémas, réalisées dans le cadre d'analyses ou de courtes citations, si elles sont justifiées par le caractère (...) critique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées et sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la référence de l'ouvrage dont elles sont issues (article L 122-5, 3°, a).*

Bien qu'un rapport de fouille soit un document reçu par l'État, il n'est communiqué que sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. Les informations qui y sont contenues ne sont pas considérées comme des informations publiques pouvant être librement réutilisées quand des tiers détiennent sur ce document des droits de propriété intellectuelle (articles 9 et 10 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public).

Le non respect des règles qui précèdent peut constituer un délit de contrefaçon passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (articles L335-3 et L335-2 du CPI)

Pour citer ce document :

Davigo G. (dir.), Baret F. (2020) *Fouille programmée sur la commune de Faux-la-Montagne, lieu-dit Chatain (23), campagne 2019, Rapport de fouille programmée*. Limoges : SRA Nouvelle Aquitaine. 3 vol.

Illustration de couverture :

Vue aérienne du site de Chatain réalisée par Samuel Deléron.

Sommaire

Données administratives et techniques.....	11
1. Fiche signalétique.....	13
1.1. Terrain.....	13
1.2. Opération archéologique.....	13
1.3. Mots Clefs.....	13
2. Générique des intervenants.....	14
2.1. Suivi scientifique.....	14
2.2. Équipe de terrain.....	14
2.3. Équipe d'étude post-fouille.....	15
3. Localisation cartographique.....	15
4. Copie des arrêtés.....	16
5. Résumé scientifique.....	17
Présentation générale du site et de l'intervention archéologique.....	21
1. Présentation générale.....	23
1.1. Cadre géographique, géologique, topographique et hydrographique.....	23
1.2. Cadre archéologique.....	25
1.2.1. La commune de Faux-la-Montagne.....	25
1.2.2. Le site de Chatain.....	27
2. Présentation de l'intervention archéologique.....	30
2.1. Contexte de l'intervention.....	30
2.2. Déroulement de l'opération.....	31
2.3. Décapage et stratégie de fouille.....	31
2.4. La fouille.....	32
2.5. Méthode d'enregistrement.....	32
2.6. Moyens humains.....	32
Résultats de la campagne 2019.....	33
1. Le phasage.....	37
1.1. Phase 0.....	37
1.2. État 0 (phase 1) : ~ I ^{er} s. ap. J.-C.....	37
1.3. État 1 (phases 2 à 5) : ~ 2 ^e moitié du I ^{er} s. – 1 ^{er} moitié du II ^e s. ap. J.-C.....	38
1.3.1. Phase 2.1.....	38
1.3.2. Phase 2.2.....	39
1.3.3. Phase 3.1.....	39
1.3.4. Phase 3.2.....	39
1.3.5. Phase 4.....	40
1.3.6. Phase 5.....	41
1.4. État 2 (phases 6 à 8) : ~ 2 ^e moitié II ^e – fin III ^e s. ap. J.-C.....	41
1.4.1. Phase 6.....	41
1.4.2. Phase 7.1.....	41
1.4.3. Phase 7.2.....	42
1.4.4. Phase 7.3.....	42
1.4.5. Phase 8.1.....	43
1.4.6. Phase 8.2.....	43
1.4.7. Phase 8.3.....	43
2. L'espace thermal (secteur 1 et extrémité nord du secteur 4).....	45
2.1. Phase 0 et Phase 1.....	45
2.2. Phase 2.....	45
2.3. Phase 3.....	46

2.3.1. Phase 3.1.....	46
2.3.2. Phase 3.2.....	46
2.4. Phases 4.....	46
2.5. Phase 5.....	47
2.6. Phase 6.....	47
2.7. Phase 7.....	47
2.7.1. La pièce 6.....	49
2.7.2. La pièce 7.....	52
2.7.3. La pièce 8.....	54
2.7.4 L'espace au nord et à l'est du bâtiment thermal.....	55
2.7.5. L'espace à l'ouest de la pièce 3.....	57
2.8. Phase 8.....	59
2.9. Phase 9.....	60
2.10. Phase 10.....	60
3. Le secteur 4.....	61
3.1. Les structures ST 4.04 et ST 4.05.....	61
3.1.1. La structure ST 4.04.....	61
3.1.2. La structure ST 4.05.....	61
4. Le secteur 2.....	63
4.1. L'agrandissement Sud-Est.....	63
4.2. Le sondage 2.06.....	65
4.3. Les murs M 2.06, M 2.07, M 4.08 et la structure ST 2.07.....	66
Synthèse et perspectives.....	69
Synthèse.....	71
Perspectives.....	73
Étude du mobilier céramique (Vincent Serrat).....	75
Étude du mobilier céramique.....	77
1. Remerciements.....	77
2. Méthode de travail.....	77
4. Recherche des fabriques.....	78
5. Présentation des résultats.....	78
6. Définition des catégories techniques présentes.....	78
TS-SG : Terres sigillées sud gauloises.....	78
TS-LG2 et TS-LG3 : Terres sigillées de la Graufesenque (fabriques 2 ou 3).....	79
TS-LX1 (phase 2) : Terres sigillées de Lezoux fabrique 1 (phase 2).....	79
TS-LX2 (phase 4) : Terres sigillées de Lezoux fabrique 2 (phase 4).....	80
TS-LX3 (phase 5) : Terres sigillées de Lezoux fabrique 3 (phase 5).....	80
TS-LX4 (phase 7) : Terres sigillées de Lezoux fabrique 4 (phase 7).....	80
TS : Terres sigillées.....	81
MT-LX : Métallescentes de Lezoux.....	81
MT : Métallescentes.....	81
EN : Parois-fines engobées.....	81
TN et TR : Terra nigra et terra rubra.....	82
FIN : Fines non tournées.....	84
CC : Communes claires.....	84
CC1 : Communes claires à engobe blanc.....	84
MO : Mortiers.....	84
VRP : Céramiques à Vernis Rouge Pompéien.....	85
RU/DR : Rugueuses dorées.....	85
RUA : Rugueuses mode A.....	85

RUA1 : Rugueuses mode A à engobe brun.....	85
RUB : Rugueuses mode B.....	85
CNT : Communes non tournées.....	86
DO : Dolium.....	86
GL : Céramiques à glaçure modernes / récentes.....	86
7. État de conservation de la céramique.....	86
8. Commentaires.....	87
8.1. Quantification générale (Annexes 2 à 6).....	87
8.2. Chronologie globale obtenue pour Chatain 2019.....	87
8.3. Le secteur n°1 (2019).....	88
8.4. Le secteur n°2 (2019).....	88
8.5. Le secteur n°4 (2019).....	89
9. Ébauche d'étude des pâtes.....	89
TS-LG2 (Terre sigillée – La Graufesenque fabrique 2).....	90
TS-SG (Terre sigillée - Sud Gaule).....	90
TS-CG (Terre sigillée - Centre Gaule).....	90
TS-LX1 (Lezoux phase 2).....	90
TS-LX2 (Lezoux phase 4).....	90
TS-LX3 (Lezoux phase 5).....	90
MT (Métallescente).....	90
MT-LX (Métallescente de Lezoux).....	91
EN (Engobée).....	91
TR1b (Terra rubra avec les deux faces engobées).....	91
TN (Terra nigra).....	91
CC (Commune claire).....	92
CC1 (Commune claire à engobe blanc).....	92
VRP (Vernis rouge pompéien).....	92
RUA (Rugueuse mode A).....	92
RUA1 (Rugueuse mode A à engobe brun).....	93
RUB (Rugueuse mode B).....	93
CNT.....	93
10. Conclusion.....	94
11. Bibliographie.....	95
Bibliographie.....	97
Arrêtés.....	101

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier André et Rosette Bessette, propriétaires du terrain, pour leur enthousiasme et leur soutien quant à la réalisation de cette fouille archéologique. Merci également à Serge Charial qui a gracieusement prêté sa pelle mécanique.

Je remercie également Hélène Mousset pour le soutien apporté à ces travaux et à leur poursuite, ainsi que Jacques Roger et Zénaïde Lecat pour l'intérêt qu'ils portent à ce site.

Je remercie aussi le laboratoire d'archéologie du Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (EA1001-UCA), le PCR sur l'habitat rural en moyenne montagne corrézienne, et Jacques Roger pour le prêt de matériel de fouille et de topographie.

Mes remerciements vont également à la commune de Faux-la-Montagne, et notamment le maire, Madame Catherine Moulin, pour son soutien et son aide logistique (prêt d'un local pour stocker le mobilier archéologique).

Merci à toute l'équipe de fouille pour votre enthousiasme, votre motivation et le travail fourni tout au long de ces quatre semaines.

Données administratives et techniques

1. Fiche signalétique

1.1. Terrain

- *Localisation du site*

Région : **Nouvelle Aquitaine**

Département : **Creuse**

Commune : **Faux-la-Montagne**

Lieu-dit ou adresse : **Chatain**

N° d'entité archéologique : **23.187.0013**

Coordonnées Lambert 93 (m) :

X : **617243,717**

Y : **6512778,241**

Z : **676,00 m NGF**

- *Références cadastrales*

Commune : **Faux-la-Montagne**

Année du cadastre :

Section : **CH**

Parcelle : **73**

Lieu-dit : **Chatain**

Propriétaire du terrain : **André BESSETTE, Chatain, 23340 Faux-la-Montagne**

- *Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement*

Néant

1.2. Opération archéologique

Code opération : **123817**

Arrêté d'autorisation de l'opération : **75-2019-0382** valable du **29 juillet 2019** au **23 août 2019**

Responsable : **Gentiane DAVIGO**

1.3. Mots Clefs

- *Chronologie*

Antiquité, Ier siècle, IIe siècle, IIIe siècle

- *Interprétation des vestiges immobiliers*

Habitat rural, thermes, hypocaustes, *praefurnium*, bassins, seuil de bâtiment, sols en béton de tuileau

- *Interprétation des vestiges mobiliers*

Terre cuite architecturale, céramique, verre, métal.

2. Générique des intervenants

2.1. Suivi scientifique

Mme Hélène MOUSSET, Conservatrice régionale adjointe,

Mme Zénaïde LECAT, M. Jacques ROGER, Ingénieurs d'études.

2.2. Équipe de terrain

- *Responsable d'opération*

Gentiane DAVIGO (chercheur bénévole, titulaire d'un master 2 recherche en archéologie, membre du PCR sur l'habitat rural de la moyenne montagne corrézienne dirigé par Blaise PICHON, Université Clermont Auvergne).

- *Équipe de fouille*

Florian BARET, Docteur, enseignant contractuel à l'Université de Tours.

Elliott SADOURNY, étudiant à l'Université Clermont Auvergne.

Armandine CARILLET, étudiante à l'Université de Toulouse Jean Jaurès.

Lilia MEZHOUD, étudiante à l'Université Paris Sorbonne.

Adrien DE SOUSA, étudiant à l'Université Lumière Lyon 2.

Eva LAGARDE, étudiante à l'Université Paul Valéry, Montpellier 3.

Kevin GUERINEAU, étudiant à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Kaïna ROINTRU, étudiante à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Marie-Gabrielle LAGASSE, étudiante à l'Université de Tours.

Camille DELAILLE, étudiante à l'Université de Tours.

Tiffany LABIAU, étudiante à l'Université Bordeaux Montaigne.

Valentin DE CARVALHO, étudiant à l'Université Paris Sorbonne.

Elsa BELLARD, étudiante à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Maxime CALBRIS, doctorant à l'Université Clermont Auvergne

Marine MAZZEI, doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Clément GARRAUD, bénévole.

Baptiste JACQUARD, bénévole.

- ***Topographie***

Florian BARET, Docteur, enseignant contractuel à l'Université de Tours.

Elliott SADOURNY, étudiant en master à l'Université Clermont Auvergne.

- ***Photographies***

Équipe de fouille.

2.3. Équipe d'étude post-fouille

- ***Nettoyage et conditionnement du mobilier***

Équipe de fouille.

- ***Étude de la céramique***

Vincent SERRAT, doctorant, CHEC-EA 1001, Université Clermont Auvergne. Membre du PCR sur l'habitat antique de la moyenne montagne corrézienne.

- ***Étude du mobilier métallique***

Christophe LOISEAU, spécialiste du petit mobilier métallique, attaché scientifique – Centre Val de Loire, Eveha – Agence de Saint-Avertin, UMR 8546 (ENS/CNRS – AOROC, Paris).

Avec la participation de 3 étudiants de l'Université de Tours.

- ***Dessin, infographie, SIG***

Gentiane DAVIGO, Florian BARET, Elliott SADOURNY, Armandine CARILLET

- ***Enregistrement informatisé des données, rédaction du rapport***

Gentiane DAVIGO, Florian BARET.

3. Localisation cartographique

Les documents de localisation cartographique sur fond IGN et vue satellite sont insérés au début du volume d'illustration (Figure 16 et Figure 17).

4. Copie des arrêtés

Voir à la fin de ce volume.

5. Résumé scientifique

Cette nouvelle campagne de fouilles fait suite aux sondages conduits en 2016 et aux deux précédentes campagnes de fouilles réalisées en 2017 et 2018. Elle s'est poursuivie au sein de l'emprise ouverte depuis 2017. Des agrandissements ont été réalisés dans l'angle sud-est du secteur 2, au nord des secteurs 1 et 4 et à l'ouest du secteur 1. L'emprise de fouille représente désormais 341 m².

Le secteur 1

Les fouilles de ce secteur se sont principalement concentrées au nord et à l'ouest de l'emprise, là où les extensions ont été réalisées. Actuellement, le secteur 1 présente une surface de 163 m².

Les extensions nord ont notamment permis d'obtenir les plans complets des pièces 6 et 7 dont les fouilles avaient été amorcées à la fin de la campagne de 2018. La moitié est de chacune des deux pièces a été fouillée. Pour la pièce 6, un niveau de sol sur lequel reposait des pilettes d'hypocauste a été atteint. Cette pièce était comblée par de la démolition sur 1,4 m de hauteur. Ces pilettes, outre le fait qu'elles soient constituées de briques en H, se distinguent par rapport à celles observées dans la pièce 4. On trouve en effet dans cette pièce, une pile constituée de 7 briques disposées les une sur les autres à plat et liées avec du mortier, une double brique en H disposée à la verticale et deux doubles briques en H à l'horizontale pris dans le sol en mortier. Le long du mur est (M 4.07), a aussi pu être observé un mur (M 1.28) formant une sorte de banquette. Il est actuellement difficile de déterminer si ce mur appartient à un état antérieur ou bien s'il s'agit d'un aménagement lié à l'hypocauste de la pièce.

Dans la pièce 7, l'apparition d'un probable mur antérieur, et la fin de la campagne ont mis fin à la fouille. Il est probable que le dernier niveau de circulation ait disparu. La fouille a permis d'observer la toiture effondrée dans la pièce. Cette pièce dispose de 3 seuils, un à l'est, un au nord et un au sud. Tous présentent des niveaux différents. En l'état, et sans trace du niveau de circulation, ni d'aménagement type marche, il est difficile de savoir si ces trois seuils ont fonctionné ensemble ou non.

L'extension au nord-ouest a confirmé la présence d'une huitième pièce au sein du bâtiment thermal (Bâtiment 1). Celle-ci est délimitée par les murs M 1.20 à l'est, M 1.22 au sud et M 1.25 au nord. Sa limite ouest reste inconnue, tout comme sa fonction et sa relation avec le reste des pièces (aucun seuil permettant d'accéder à la pièce 7 n'a été observé).

L'extension réalisée à l'ouest a permis de bien dégager l'espace situé devant le bassin semi-circulaire. Son objectif était la fouille des niveaux de démolitions composés de très nombreux éléments de TCA particulières au site : briques à échancrure semi-circulaire, briques en H, briques claveaux, afin de déterminer si une organisation particulière se dégageait. La fouille a montré l'épaisseur conséquente de ces niveaux de démolition mais aussi que les éléments liés au décors se concentraient principalement autour du bassin. Un grand nombre de fragments de verre à vitre a été observé, soutenant la thèse que le-dit bassin possédait au moins une fenêtre.

Le secteur 4

L'extension nord du secteur 1 a également profité au secteur 4. Celui-ci s'est vu augmenter de 20 m² dans le prolongement du *praefurnium* 2. Cette extension a notamment mis au jour le mur M 4.09, mur qui ferme le grand bâtiment quadrangulaire délimité par les murs M 2.01, M 2.02, M 4.04 et M 4.06 (Bâtiment 2). La fouille de ce secteur s'est principalement faite au niveau de cette extension. Les fouilles ont montré que le mur M 4.09 présente une construction similaire à celle du mur M 4.01 avec un parement maçonné et l'autre non (de type fondation). Deux probables trous de poteaux ont également été observés au nord-est du *praefurnium* 2.

Une partie de la berme témoin séparant les secteurs 2 et 4 a été fouillée, principalement du côté sud.

Le secteur 2

Les fouilles du secteur 2 se sont concentrées sur trois espaces. D'abord, une extension a été réalisée dans l'angle sud-est, dans le prolongement du dallage ST 4.04. Cette extension a permis d'obtenir la totalité du dallage en granite et la poursuite du mur M 2.01. Le retour du mur vers l'est (M 2.08) a également pu être observé. Cela confirme ainsi la présence du Bâtiment 2 dont les dimensions sont d'environ 12 x 14 m.

Un sondage a également été réalisé à l'est du dallage ST 2.05. Son but était de vérifier si une éventuellement canalisation aurait pu alimenter la structure ST 2.05 en eau. Aucune canalisation n'a été observée (ni même à l'ouest et au sud en 2018), mais le sondage a tout de même confirmé les différents états d'occupation (déjà observés dans ce secteur en 2018) de cet espace et reconfirmé la survenue d'un premier incendie, certainement au début de l'occupation du site.

Enfin, les fouilles se sont également intéressées à la berme témoin séparant les secteurs 2 et 4, notamment au niveau des murs M 2.06 et M 4.08. Celles-ci ont montré que le mur M 2.06 est beaucoup plus large qu'estimé (1,13 m). Les murs M 2.06 et M 4.08 sont de plus liés à un ensemble bâti plus important, mais le degré d'arasement ne permet pas de réellement savoir de quoi il s'agit.

L'hypothèse d'une sablière maçonnée supportant un mur en terre peut être avancé (l'US 2101 est possiblement les restes effondrés d'un mur en terre) mais les fouilles réalisées ne permettent pas d'être catégorique (le mur en terre et le mur M 2.06 n'étant pas en contact direct). Les vestiges du supposé mur en terre reposent sur des blocs de granite et des TCA effondrés qui eux-même reposent sur un niveau charbonneux. Il est donc envisageable qu'un incendie ait entraîné l'effondrement d'une toiture puis des murs de cette construction du premier état de l'occupation de la villa.

Une dernière année de fouille est envisagée sur l'espace actuellement ouvert. Celle-ci comprendrait deux semaines de fouilles afin d'achever la fouille de la partie nord des thermes et approfondir les fouilles de l'extension du secteur 2, une semaine de post-fouille permettant notamment la réalisation d'un catalogue illustré des TCA observées à Chatain et une semaine pour protéger les vestiges et les ré-enfouir.

Présentation générale du site et de l'intervention archéologique

1. Présentation générale

1.1. Cadre géographique, géologique, topographique et hydrographique

La commune de Faux-la-Montagne se développe au sud-ouest du département de la Creuse, au centre du Limousin (désormais intégré à la grande région Nouvelle Aquitaine). Elle se situe sur la Montagne Limousine, aussi appelée Plateau de Millevaches. L'altitude de la commune est comprise entre 525 et 821 m NGF, sa superficie est de 48 km² et sa population de 409 habitants. La première grande ville, Limoges, est à 70 km, la préfecture, Guéret, à 55 km (Figure 1). Le site est implanté dans le hameau de Chatain. Celui-ci se trouve à 7 km au sud du bourg, il est limitrophe de la commune de Tarnac, en Corrèze (Figure 2).

Le site de Chatain, et plus largement le Limousin et le Massif central, bien qu'appartenant à un vaste ensemble issu de la chaîne hercynienne, édifiée vers la fin de l'ère primaire, sont issus d'une histoire géologique encore plus ancienne. En effet, les études ont permis de dater des granites observés en Auvergne et en Limousin de 600 millions d'années, alors que la formation de la chaîne hercynienne n'est datée que de 300 millions d'années. Ainsi, le Limousin est un très vieux socle où granites et roches métamorphiques dominent. Plus précisément, le massif de Millevaches (150 km de long et 40 km de large), sur lequel est implanté le site de Chatain, constitue le plus bel ensemble de « leucogranites en massif complexe » (Peterlongo, 1978 : 13-15).

L'étude des cartes géologiques du Limousin, permet de remarquer qu'il est majoritairement composé de granite porphyroïde orienté. Cependant, d'autres types de granites sont présents, tel le granite à grain fin ou le leucogranite à grain moyen, mais dans des quantités moindres. Des lentilles de micaschiste à deux micas existent également (Figure 3).

Ces types de roches induisent des sols avec des pH bas. Ils le sont encore plus lorsqu'ils sont formés sous des landes à bruyère ou sous des formations tourbeuses, fréquentes dans le fond des alvéoles (Gamblin, 2000 : 103). Le pH bas se traduit par une acidité et une pauvreté relativement marquées des sols. Cette acidité dégrade particulièrement la céramique et les ossements.

Le paysage du Limousin se découpe globalement en trois grandes zones : la Montagne Limousine, les plateaux périphériques et le bassin de Brive-la-Gaillarde. Le site de Chatain se trouve au cœur de la Montagne Limousine. Il s'agit de la partie la plus élevée du Limousin, elle culmine à 984 m NGF au Mont Bessou, 978 m NGF au Puy Pendu, 954 m NGF au signal

d'Audouze et 920 m NGF aux Monts des Monédières et les sommets ne descendent pas en dessous de 700 m NGF.

Le Plateau de Millevaches se caractérise par un paysage composé d'alvéoles. On en compte plusieurs centaines. Il s'agit de cuvettes évasées aux contours sinueux. Leurs dimensions varient de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres. Ces alvéoles sont formées d'un fond plat souvent humide, d'un replat traditionnellement cultivé en bas de pente et de versants formant une cloison périphérique souvent boisée. À titre d'exemple, le lac de Vassivière résulte de la mise en eau, à l'aide d'un barrage hydroélectrique, de deux alvéoles (Centre régional de la propriété forestière du Limousin). De l'origine de ces formes réside la dégradation de hautes surfaces d'aplanissement tertiaires, progressivement défoncées par une longue érosion. La bordure de l'alvéole est formée de hautes croupes convexes. Sur ces bordures, les sols sont secs et caillouteux, donc peu propices aux cultures. C'est pour cela que les hommes auraient, au moins depuis l'Antiquité, favorisé sur ces hauteurs le développement des landes à bruyère et fougère, utilisées comme zones de pâturage pour les ovins. Les fonds sont également peu propices à une installation humaine à cause de leurs sols hydromorphes. Entre les deux, comme mentionné précédemment, on trouve les replats. Il s'agit d'espaces plans où les sols sont meilleurs et le climat généralement plus favorable. Cette zone de l'alvéole serait la plus propice à l'installation humaine (Franc, Valadas, 1990 : 410 ; Figure 4). Ce paysage a profondément évolué au cours du siècle dernier, non dans sa forme, mais dans sa composition. Dans son ouvrage *La Montagne dans le Limousin*, A. Demangeon, en 1911, décrivait la Montagne limousine comme « *de hauts plateaux chauves et dénudés, domaine de la lande où se dressent çà et là quelques silhouettes d'arbres couchés par le vent, c'est l'étendue immense de bruyère, des ajoncs, des genêts* ». La commune de Faux-la-Montagne était ainsi couverte à près de 40 % par des landes. Mais sous l'impulsion de quelques forestiers, tel M. Vazeilles, le taux de boisement du Plateau s'accroît entre 1914 et 1946 de 5 à 25 % et il n'a pas cessé d'augmenter depuis pour dépasser les 70 % dans certaines communes (30 % en moyenne pour l'ensemble du Limousin ; Franc, Valadas, 1990 : 406-414 ; Chabrol, Reimringer, 2010 : 6 ; Centre régional de la propriété forestière du Limousin).

Le site de Chatain, et plus généralement la commune de Faux-la-Montagne, fait parti du bassin versant de la Loire. Plusieurs sources naissent sur la commune et celle-ci est traversée par de nombreux ruisseaux (Faux-la-Montagne est la seule commune de Creuse traversée par la Vienne). L'eau de ces sources, de par la nature du sol qu'elles traversent, est faiblement minéralisée et acide. Le site de Chatain est entouré par les ruisseaux de Chatain et de Jalagnat. Plusieurs zones humides se trouvent également à proximité du site (Figure 5). En avril 2019, Elodie Faure (palynologue) et

Ronan Steinmann (géomorphologue), de la société Hadès, sont venus réalisés des carottages dans la zone humide située directement en contre-bas de la *villa* (Figure 6). L'étude est actuellement en cours, mais deux carottes ont pu faire l'objet de premières datations : le fond de la première, à 113 cm de profondeur, livre un âge calibré de 2277 à 2030 av. J.-C. et le fond de la seconde, à 125 cm de profondeur, donne un âge calibré de 3969 à 3794 av. J.-C. Ces résultats permettent d'espérer une meilleure connaissance de l'environnement de la *villa* pour la période romaine.

Le Limousin, et surtout le Plateau de Millevaches, considéré comme le château d'eau de la région, constituent le premier obstacle naturel que rencontrent les perturbations océaniques. Les précipitations sont donc abondantes. Cette importante pluviométrie (1 600 mm par an en moyenne) permet l'alimentation du réseau hydrographique dense et très ramifié de la région Limousin. Sans celle-ci, les rivières seraient vraisemblablement moins abondantes car le granite, roche imperméable, ne permet pas une rétention importante de l'eau : les eaux ruissellent, mais ne se stockent pas ou peu en sous-sol, à l'exception de quelques failles et fissures qui permettent à des sources pérennes et abondantes de se constituer. De manière générale, les nappes d'eaux qui réussissent à se former en sous-sol sont très superficielles. Celles-ci peuvent être de deux types :

- les nappes dites « libres », où l'eau se stocke dans l'arène granitique (localement appelé tuf), et qui donnent des sources dont le débit est relativement faible. Lors des périodes de sécheresse, ce sont ces sources qui se tarissent en premier. Cependant, les précipitations ne sont pas rares durant la période estivale, ce qui permet de réapprovisionner régulièrement le réseau hydrographique.

- les nappes dites « souterraines » : l'eau parvient à s'infiltrer dans des failles et fissures granitiques. Ces nappes sont souvent protégées par des lentilles d'argile et donnent naissance à des sources généralement pérennes et abondantes (informations : V. Magnet).

1.2. Cadre archéologique

1.2.1. La commune de Faux-la-Montagne

Bien que la *villa* de Chatain soit actuellement le site archéologique connu le plus important de la commune de Faux-la-Montagne, celle-ci n'est cependant pas vide d'entités archéologiques. Elle comporte en effet, d'après la *C.A.G* réalisée en 1989, 4 sites. Les recherches conduites durant mon master m'ont permis d'ajouter 12 sites, portant ainsi à 16 le nombre de sites (et indices de sites) connus sur la commune, dont : 1 site protohistorique, 5 sites antiques, 1 sarcophage mérovingien et 9 sites dont la datation reste indéterminée.

Plus précisément, la commune de Faux-la-Montagne présente un site protohistorique archéologiquement avéré. Il s'agit d'un *tumulus*, fouillé à la fin du XIX^e siècle par P. Léger. Celui-ci a réalisé pour cela une tranchée de 1 m de long sur 80 cm de large. Trois articles ont été écrits concernant cette fouille, cependant seule la description du début de la campagne nous est parvenue. Notre connaissance de ce *tumulus* est donc quelque peu limitée. Cependant, une découverte intéressante a rapidement été faite. Ni ossement, ni céramique n'ont été signalés, mais la fouille a révélé trois brassards ou bracelets en bronze constitués de 20 armilles à section carrée de 8 cm de diamètre extérieur et 4 mm de côté chacun. D'après G.-N. Lambert, ces bracelets pourraient être rattachés à la fin de la période du Hallstatt, soit la fin du Premier Âge du Fer (Lambert, 1973 : 47). Bien qu'il soit actuellement recouvert de végétation, ce *tumulus* présente encore les anciennes traces de fouilles faites au cœur de celui-ci.

Pour la période antique, outre le site de Chatain, une occupation a été signalée au lieu-dit La Fermerie : présence de tessons de céramiques, de fragments de meules, de briques et de *tegulae*. Aucune datation fine n'a été proposée et le lieu de dépôt du mobilier n'est pas connu. La localisation GPS fournie par le SRA est vraisemblablement fautive (500 m d'écart environ), d'autant plus que, d'après les souvenirs « d'anciens » du village, l'occupation se situerait juste en face de l'actuelle scierie Ambiance Bois (parcelles 175 et 174). J'ai ainsi prospecté ces deux parcelles (non labourées) et récolté deux fragments de TCA et trois clous. Ce mobilier est clairement insuffisant pour confirmer la présence d'un site antique, mais combiné à celui découvert au siècle dernier on peut fortement supposer la présence d'un habitat rural dans ces parcelles. En 1962-1963, une sépulture gallo-romaine a été découverte au lieu-dit Les pêcheries, lors de travaux. Ayant été averti, M. Vazeilles s'est rendu sur place. Il signale la présence de deux urnes funéraires contenant des cendres et des ossements calcinés. La première urne était en céramique commune fermée d'une assiette mise à l'envers. Elle était vraisemblablement placée dans un coffre en bois, lui-même mis dans une fosse creusée dans l'arène granitique. Autour de l'urne se trouvait une poêle à frire de 14 cm de diamètre (conservée actuellement au Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye) et plusieurs tessons de céramique, notamment de la sigillée de Lezoux dont une estampille : *DECIMI, Decimus* de Lezoux, sous Antonin. La seconde urne fut découverte un peu plus au nord-est et se présentait sous la forme d'une cruche en céramique grise à l'extérieure et jaunâtre à l'intérieure. Elle était recouverte d'une pierre et contenait des cendres. Autour, des tessons de céramiques et des débris ferreux ont été retrouvés. Trois coffres funéraires sont signalés en 1935 par L. Lacrocq au niveau de la façade du « château » de la Feuillade. Il suggère, si les coffres n'ont pas été rapportés d'une autre localité, la présence d'un habitat antique dans les alentours des ruines modernes encore existantes. Ils sont de nouveau signalés en 1996 par

M. Bessette, mais en 2001, le SRA indique qu'ils ne sont plus visibles. Aucune observation n'a par ailleurs été possible lors des prospections de 2014. Le dernier site antique enregistré pour cette commune pourrait éventuellement être un site d'habitat. Il se situe au lieu-dit La Loi. La prospection pédestre réalisée a permis de récolter deux fragments de TCA, un fragment de céramique sigillée de la Gaule du sud (d'après V. Serrat), un clou (et deux fragments de céramique moderne). C'est très peu pour une parcelle de 4 hectares, mais la présence d'un fragment de sigillée du sud de la Gaule suscite l'intérêt. Il y a cependant un important élément perturbateur à prendre en compte : l'actuel propriétaire m'a en effet informé que dans les années 1930 le champ avait été sondé pour rechercher de l'uranium, un apport de terre a donc pu être réalisé pour combler les sondages et niveler le terrain.

Le seul indice d'une occupation datant du haut Moyen Âge dans la commune provient de la découverte d'un sarcophage mérovingien au nord du bourg. Celui-ci servait de pierre en réemploi dans un mur de pierres sèches. Il est très abîmé, mais l'on distingue encore aisément la loge céphalique (Figure 7).

1.2.2. Le site de Chatain

Inconnu jusqu'en 1994, le site de Chatain a été révélé fortuitement lors de travaux de drainage (creusement d'une tranchée) réalisés par le propriétaire, A. Bessette, visant à créer une évacuation d'eau pour une stabulation située en partie haute de la parcelle (Figure 8).

Outre la fiche de site réalisée par le Service Régional de l'Archéologie de Limoges, un article a été publié en 1996 dans la revue *Travaux d'Archéologie Limousine* par D. Saulière sur l'alvéole de Chatain et la découverte des vestiges antiques.

Le site de Chatain est présenté comme un exemple typique d'alvéole présentant une cloison (ligne de partage des eaux, partie élevée où la roche affleure), une mouillère (bas-fond gorgé d'eau) et un replat (petit plateau intermédiaire en pente douce, favorisant l'accumulation des sédiments). Le site, grâce au relief environnant (jusqu'à 835 m au Puy de Broussas) est bien protégé des vents du nord et du nord-est. Les parties basses de l'alvéole sont drainées du nord au sud par le ruisseau de Jalagnat et d'est en ouest par le ruisseau de Chatain. Ces deux cours d'eau se rejoignent au sud de l'alvéole. L'un des replats de l'alvéole est occupé par le village actuel de Châtain. Son orientation vers le sud lui offre un micro-climat particulièrement favorable pour cette altitude.

Les sources, hormis les cadastres de Faux-la-Montagne (1834) et de Tarnac (1833), sont quasi inexistantes concernant l'occupation passée du site. D. Saulière utilise les micro-toponymes

inscrits sur les cadastres pour émettre des hypothèses quant à l'occupation du replat de Chatain qui serait antérieure au milieu du IXe siècle.

Elle décrit ensuite les vestiges découverts lors des travaux :

« Lors d'un drainage effectué par les propriétaires en 1994, la pelleteuse a éventré des structures gallo-romaines. Celles-ci sont situées en contre-haut de la mouillère sur l'articulation inférieure du replat de Chatain, en contrebas du village actuel ; l'orientation, face au sud, favorise un excellent climat d'abri.

Les structures mises au jour se divisent en deux parties :

- une partie haute qui a découvert un angle de mur en élévation (h : 1 m) parementé en petit appareil régulier.
- la partie basse de la tranchée de drainage révèle d'une part, un mur grossier, d'autre part les vestiges d'une aile thermique bien dégradée : hypocauste, cloison en mortier hydraulique (*opus signinum*), cuve avec revêtement en calcaire, tubulure de chauffe apparaissent nettement dans la tranchée. Cet équipement présume un centre domanial, résidence du maître d'un domaine foncier.

Sur toute la longueur de l'excavation a été mise au jour quantité de morceaux de tuiles à rebords, de tessons de céramique commune et sigillée, de fragments d'au moins deux meules à bras en grès grisâtre et plusieurs broyeurs en granite.

Certaines pièces sont calcinées : tuiles, tessons et bois carbonisés qui se sont révélés être du chêne à l'analyse anthracologique (des bois carbonisés ont été prélevés à fin d'analyse au C14).

Le pré où ont été dégagés ces vestiges et le bois taillis attendant présentent des mouvements de terrain ; une conduite d'eau souterraine (aqueduc), détectée à la baguette de coudrier par le propriétaire, gagnerait directement l'aile thermique depuis la source signalée plus haut.

Les fragments de céramiques recueillis sur le site permettent d'introduire des jalons de chronologie absolue pour cet habitat, en activité de la première moitié du IIe siècle au IVe siècle de notre ère ainsi que le suggère la typologie des tessons recueillis. (...) » (Saulière, 1996 : 73).

À l'annonce de la découverte du site, messieurs F. Gerbaud et J.-M. Leveque de l'association de sauvegarde du patrimoine du pays de Nedde et de Rempnat s'étaient rendus sur place et avaient réalisés quelques plans montrant les vestiges observés.

Les recherches effectuées durant mon master ont remis en avant l'importance du site de Chatain au sein de l'alvéole. En effet, lorsque l'on s'intéresse à celle-ci, on remarque que seuls deux hypothétiques sites archéologiques (il s'agit de deux tertres) se trouvent à l'intérieur de ses limites (limites déterminées à l'aide des courbes de niveaux). Par manque de temps durant le master, cette zone n'a pas pu être entièrement prospectée.

La réalisation d'une prospection au sol dans la parcelle CH 73 n'a livré aucun mobilier en surface. En effet, en l'absence de taupinières dans cette prairie aucun mobilier archéologique ne remonte à la surface. Seuls les abords directs de l'ancienne tranchée d'évacuation livrent quelques éclats de TCA.

Le propriétaire de la parcelle, n'a eu l'occasion de labourer celle-ci qu'une seule fois. Il n'a remarqué aucune présence de mobilier à ce moment là. C'est uniquement lors du creusement de la tranchée que les vestiges sont apparus pour la première fois. De même, la construction de la stabulation en contre-haut de la parcelle, malgré des fondations profondes (3 m), n'a livré aucune trace archéologique.

Grâce aux indications du propriétaire, une seconde parcelle (CH 36), nommée La Chapelle, a pu être prospectée (partie nord-est de la parcelle). Dans celle-ci, G. Lintz (ancien conservateur du patrimoine) avait noté la présence de céramiques et avait interprété ce lieu comme un espace funéraire. La prospection menée lors de la préparation du projet a permis de relever la présence d'éclats de TCA dans les rares taupinières présentes. Il faut noter que cette parcelle présente un mirco-relief, aplani, seule zone sèche dans un espace de bas fonds humides (Figure 9).

En 2016, une opération de prospection thématique avec sondages et prospection géophysique a été réalisée dans la parcelle CH 73 où les vestiges avaient été observés en 1994. Trois sondages ont ainsi été réalisés durant l'été 2016. Les sondages 1 et 2, de 48,164 m² et de 52,668 m² ont livré un certain nombre de vestiges : sols en béton de tuileau, espaces chauffés, seuil dallé. Le troisième sondage, de 6,557 m², s'est révélé stérile (Figure 10). Concernant la prospection géophysique (géoradar), réalisée par la société AnalyseGC, 7 000 m² ont pu être prospectés (Figure 11). Celle-ci a permis de voir que nous nous trouvons en présence d'un ensemble bâti relativement complexe s'étendant sur plusieurs dizaines de mètres.

La campagne de fouille de 2017, réalisée sur une aire ouverte de 217,42 m², a permis une bien meilleure vision et compréhension des vestiges observés en 2016. Trois secteurs ont ainsi été définis : 1, 2 et 4. Les secteurs 1 et 2 reprennent, pour garder la logique de l'enregistrement, l'emprise des sondages 1 et 2 de 2016. Le secteur 4 assure la jonction entre les secteurs 1 et 2, au centre de l'emprise (Figure 12 et Figure 13). La même organisation a été maintenue pour les campagnes de 2018 et de 2019.

La campagne de 2018 a directement démarré sur les niveaux d'arrêt de la campagne 2017. Elle a permis de compléter et augmenter le plan de l'espace thermal (Bâtiment 1). Les fouilles se sont poursuivies dans l'emprise ouverte en 2017 et un agrandissement de 38 m² a été réalisé dans le secteur 1. Cet agrandissement a notamment permis d'achever la fouille des pièces 4 et 5 et de constater que le bâtiment thermal était doté d'au moins deux pièces supplémentaires, voire une troisième. La fouille du secteur 4 a mis en évidence le mur M 4.08, lié au mur M 2.06, témoin d'un état antérieur. Les fondations du mur M 4.01 ont été mises au jour et leur dégagement a montré que ce mur était lié au mur M 2.02 et qu'ils appartenaient à un vaste bâtiment quadrangulaire (Bâtiment 2). Les fouilles du secteur 2 se sont principalement concentrées autour du mur M 2.06 pour essayer de déterminer si d'autres constructions plus anciennes étaient présentes (Figure 14 et 15).

2. Présentation de l'intervention archéologique

2.1. Contexte de l'intervention

La fouille programmée de 2019 s'inscrit à la suite de celles réalisées en 2017 et en 2018. Elle prolonge également le travail de master achevé en juillet 2015 qui portait sur l'étude des dynamiques de l'occupation du sol de neuf communes situées au cœur du plateau de Millevaches. Enfin, elle répond au besoin de renouvellement de la documentation, nécessaire pour la caractérisation des habitats antiques, dans le cadre du PCR sur l'habitat antique de la moyenne montagne corrézienne (dir. B. Pichon). Ce PCR s'articule autour de trois grands axes. Le premier s'intéresse à la question de l'occupation de la moyenne montagne corrézienne durant l'Antiquité au travers des habitats et de leurs interactions. Le second est axé sur la structuration des établissements ruraux et des autres formes d'habitats présents sur les plateaux corréziens avec un intérêt particulier pour les formes de l'habitat rural (classification morphologique et fonctionnelle des bâtiments). Le troisième axe s'intéresse, lui, aux évolutions chronologiques et morphologiques des habitats.

L'opération a également été soutenue par l'association ArchéoTek qui a assuré la gestion des subventions allouées et le laboratoire d'archéologie du CHEC (EA1001, Université Clermont Auvergne) par le prêt de la station totale durant tout le chantier.

2.2. Déroulement de l'opération

La campagne de fouille de 2019 a débuté par la réalisation des agrandissements prévus dans les secteurs 1 et 4 puis dans le secteur 2. La fouille a débuté une fois le décapage achevé.

Cette nouvelle campagne avait pour objectifs :

- l'établissement des plans de l'édifice thermal (Bâtiment 1) et du Bâtiment 2 du secteur 2 afin d'estimer leur superficie globale et d'essayer de mieux comprendre leur articulation.
- l'achèvement des fouilles des niveaux dégagés en 2017 et 2018, notamment au niveau du bassin semi-circulaire, les pièces 6 et 7, les structures ST 2.05 et ST 2.04.
- la fouille en plan du niveau de démolition situé à l'ouest du bassin semi-circulaire pour déterminer si des indices liés à la construction de l'élévation se distinguaient.
- le survol du site par un drone.

La compréhension de l'usage premier, sur ce site, des briques en H et à échancrures semi-circulaires, était également toujours recherchée.

2.3. Décapage et stratégie de fouille

À la fin de la campagne de 2018, les vestiges avaient été revêtus de géotextile puis protégés par des ballots de polystyrène et de la paille. L'ensemble du site avait ensuite été recouvert d'une bâche noire tendue au-dessus de l'emprise et des clôtures électriques installées pour interdire l'accès aux vaches (la parcelle est, en effet, rendue à l'exploitant à la fin de chaque chantier).

La fouille de 2019 a ainsi débuté par un débâchage complet de l'emprise de fouille puis un nettoyage pour retirer la paille et raviver les niveaux d'arrêt de fouille. Ce système de protection est toujours efficace (même système de protection réalisé à la fin de la campagne de 2017) car aucun dégât sur les vestiges n'a été à déplorer (hormis quelques galeries de rongeurs).

Les agrandissements, de 85,42 m² au total, ont été réalisés à l'aide d'une pelle mécanique pourvue d'un godet lisse. Celui du secteur 2 a demandé un peu plus de temps que ceux des secteurs 1 et 4 car l'épaisseur (entre 0,70 et 1 m) de sédiments recouvrant les vestiges est beaucoup plus importante en partie haute. Le décapage mécanique a laissé place à la fouille manuelle dès l'apparition de nouveaux vestiges.

2.4. La fouille

Après retrait des protections, un nettoyage global de l'emprise a été réalisé. Dans le même temps les élargissements prévus ont été réalisés mécaniquement. Une fois les extensions réalisées, la fouille manuelle a repris sur l'ensemble du chantier. Des photographies numériques et des relevés au 1/20e en coupe ont été effectués tout au long de la campagne.

2.5. Méthode d'enregistrement

L'enregistrement des données est fondé sur le principe d'enregistrement par niveaux géologiques reconnus et par structure identifiée. L'enregistrement stratigraphique des niveaux (US), des structures (ST) et des murs (M) a été mené en numérotation continue (depuis 2016), de 1000 à n pour le secteur 1, de 2000 à n pour le secteur 2 et de 4000 à n pour le secteur 4 pour les US ; de ST 1.01, ST 2.01 et ST 4.01 à ST X.n pour les structures et de M 1.01, M 2.01 et M 4.01 à M X.n pour les murs. Toutes les autres références (ISO, ...) en découlent.

Durant la phase d'étude, sont intégrés, après la mise en phases et leur regroupement en états, les éléments de datation fournis par l'étude du mobilier et en particulier de la céramique ou d'autres objets datant (parure, outils osseux...). Photographies, documents graphiques et inventaires complètent l'enregistrement. L'ensemble des données topographiques a été obtenue à l'aide d'un tachéomètre.

2.6. Moyens humains

L'opération a été réalisée sous la conduite de G. Davigo, archéologue contractuelle et chercheuse bénévole, membre du PCR sur l'habitat antique de moyenne montagne en Corrèze. Le nombre de technicien.ne.s était de onze bénévoles, toutes et tous étudiant.e.s d'universités françaises (de la L1 au M2). La topographie a été réalisée par F. Baret et E. Sadourny en grande majorité (plusieurs étudiant.e.s ont été initié.e.s). L'étude céramique a été réalisée par V. Serrat, doctorant à l'Université Clermont Auvergne et membre du PCR.

Résultats de la campagne 2019

La fouille programmée de l'été 2019 s'inscrit dans la lignée de celles réalisées en 2017 et 2018. L'emprise de fouille s'est vue augmentée de 85,42 m² au nord et à l'ouest du secteur 1 et au sud-est du secteur 2. Ces agrandissements étaient nécessaires pour mieux appréhender des plans du bâtiment thermal (Bâtiment 1) et de l'hypothétique Bâtiment 2 des secteurs 2 et 4. L'emprise de fouille est toujours divisée en 3 secteurs : 1, 2 et 4 (Figure 18, Figure 19, Figure 20, Figure 21 et Figure 22).

1. Le phasage

La campagne 2018 avait permis de proposer un phasage constitué de 10 phases (de 0 à 10) communes à l'ensemble des secteurs tentant de retracer l'occupation du site de Chatain. Comme l'an passé, chaque secteur possède son propre diagramme et l'ensemble des 10 phases observées apparaît sur chacun d'entre eux. Cela montre l'existence de hiatus dans certains secteurs pour certaines phases (Figure 23, Figure 24 et Figure 25). Un diagramme unique, simplifié, sera proposé à l'issue de la campagne 2020 et des extraits détaillés des pièces 1 à 7 sont présentés dans ce rapport (Figure 26 à 32).

Ce phasage commun a permis de dégager plusieurs étapes dans l'aménagement, la construction et l'occupation du site et des différents secteurs, même si cela reste encore très hypothétique. Ainsi, les 10 phases ont été réunies en 3 grands états (hormis les phases 0 - sol géologique, 9 - tranchées de 1994 et 10 - terre végétale de la prairie actuelle). L'étude céramique a offert une première datation de ces états et confirme leur cohérence à l'échelle des trois secteurs.

Comme indiqué un peu plus haut, ce phasage reste encore à affiner et à confirmer, l'étude céramique permet d'orienter la chronologie, mais la faible quantité ne permet pas d'être catégorique (plusieurs US ne sont datées que par un seul tesson).

1.1. Phase 0

La phase 0 correspond au niveau géologique. Celui-ci a été atteint dans chacun des 3 secteurs. Il se compose, par endroit, d'une petite couche d'arène granitique puis directement du socle granitique. Le seul vestige archéologique qui repose directement sur ce socle est la fondation (commune ?) des murs M 2.02 et M 2.03 dans le secteur 2. Lors de la campagne 2019, aucun sondage profond n'a été réalisé et le substrat n'a donc pas été de nouveau atteint dans les espaces fouillés cette année.

1.2. État 0 (phase 1) : ~ I^{er} s. ap. J.-C.

L'état 0 comprend uniquement la phase 1. Il s'agit de niveaux de remblais observés à plusieurs endroits de la fouille, notamment dans les sondages profonds.

Dans le secteur 1, cet état regroupe les US 1222, 1178, 1188, 1174, 1099, 1098 et 1093. Elles se localisent dans les sondages profonds 1, 3 et 6. Les US 1222, 1178 et 1188 sont similaires dans leur sédiment et dans leur couleur. Elles se caractérisent, en effet, par un sédiment limoneux

orangé. Dans les sondages 1 et 3, elles reposent directement sur le socle granitique et sont d'une épaisseur conséquente (entre 80 et 86 cm). Elles se sont malheureusement révélées stériles et il n'a donc pas été possible de dater ces niveaux. Ceux situés justes au-dessus ont livré quelques rares tessons de céramique datés de manière large du Ier siècle de notre ère.

Dans le secteur 2, cette phase est marquée par les US 2108, 2111, 2112 et 2113. Il s'agit également de niveaux de remblais limono-sableux de couleur clair, quasiment tous stériles et reposant sur de l'arène granitique.

Le secteur 4 a permis d'observer plus distinctement (car sur des surfaces plus importantes) cette première phase. En effet, six US ont été attribuées à celle-ci : 4066, 4065, 4054, 4053, 4059 et 4012. Les quelques tessons de céramiques observés dans les US 4053 et 4012 donnent eux aussi une datation autour du Ier siècle de notre ère et une résidualité précoce (entre La Tène D2 et le Ier siècle de notre ère).

La présence de rares céramiques précoces nous a incité à créer un découpage entre l'état 0 et l'état 1 pour marquer que le site pourrait être fréquenté avant les premières constructions mises au jour. Cela reste bien entendu arbitraire car actuellement, aucun vestige associé à cette période comprise entre la fin du Ier siècle av. J.-C. et le début du Ier siècle ap. J.-C. n'est attesté.

1.3. État 1 (phases 2 à 5) : ~ 2^e moitié du Ier s. – 1^{er} moitié du IIe s. ap. J.-C.

L'état 1 regroupe les phases 2 à 5. Les phases 2 (construction puis occupation) et 3 (incendie puis démolition) ont chacune fait l'objet d'un découpage plus fin afin notamment de différencier les phases de construction des phases d'occupation puis de démolition. L'état 1 n'a été observé que dans les secteurs 2 et 4 en 2018 (Figure 33) mais, depuis la campagne 2019, il est vraisemblable qu'il soit présent aussi dans le secteur 1.

1.3.1. Phase 2.1

La phase 2.1 correspond vraisemblablement à la première phase de construction du site. Les vestiges concernés sont les murs M 2.06, M 2.07 et M 4.08, qui forment, un « massif » maçonné complexe et malheureusement très arasé, et la structure ST 2.07 (dallage à l'angle du mur M 2.06).

Bien que peu de vestiges l'attestent encore actuellement, il est probable qu'un bâtiment situé dans le secteur 1 ait été également construit lors de la phase 2.1. Le mur M 1.27, très arasé, observé dans la pièce 7, semble être le témoin d'un état antérieur difficilement perceptible par ailleurs. Il est donc possible que le bâtiment thermal ait eu un plan différent (et peut-être aussi une fonction

différente ?) dans un premier état et qu'il ait fait l'objet d'une importante transformation pour devenir l'édifice actuellement connu. Le mur/banquette M 1.28 est peut-être un autre témoin de cette première construction. L'un des enjeux de la campagne 2020 sera justement d'étudier le mur M 1.27 et les niveaux associés.

1.3.2. Phase 2.2

La phase 2.2 concerne l'occupation de ce premier état (US 2100, 2106 et 2107). Les vestiges ayant été largement arasés, cette phase reste malheureusement très lacunaire. L'US 2100 correspond au sédiment se trouvant entre les dalles de la structure ST 2.07. Les US 2106 et 2107 sont des niveaux de remblais venant contre la fondation du mur M 2.02 et dans lesquels des fragments de charbons sont présents.

Pour le secteur 1, cette phase d'occupation n'a pas été perçue, principalement dû au fait que le bâtiment ait été réaménagé durant l'État 2.

1.3.3. Phase 3.1

La phase 3.1 marque la fin de l'occupation de l'état 1 avec les traces d'un possible incendie. En effet, des niveaux charbonneux (US 4058 et 4057 pour le secteur 4 et les US 2078, 2102, 2124 et 2122 dans le sondage 6 pour le secteur 2) ont été observés sur les deux secteurs, entre les niveaux supposés d'occupation (US 2100, 2106 et 2107) et les niveaux de démolition (US 2077, 2104, 2105 et 2101) associés aux premières constructions. Le sondage 6, réalisé lors de la campagne 2019 a permis de bien distinguer (au travers de l'US 2122) ce niveau d'incendie (charbons, cendres et rubéfaction).

Pour le secteur 1, les quelques tessons de céramiques retrouvés dans une US charbonneuse (US 1249), sous un niveau de toiture effondrée (US 1238), laisse penser que l'incendie ayant eu lieu dans le secteur 2 a aussi affecté le premier bâtiment du secteur 1. Cet incendie aurait eu lieu entre la fin du Ier siècle et le début du IIe siècle après J.-C.

1.3.4. Phase 3.2

Cette phase correspond aux niveaux de démolition/abandon (US 2129, 2077, 2104, 2105 et 2101) les plus anciens actuellement observés. Il sont certainement liés aux murs M 2.06, M 2.07 et M 4.08. Ces niveaux de démolition/abandon sont majoritairement composés de limon, de fragments de *tegulae* et d'*imbrex* posés à plat et de quelques blocs de granite épars.

Dans cette phase, on trouve l'US 2101. Celle-ci se distingue des autres par un sédiment très homogène et compact comprenant beaucoup de gravier de couleur très clair. Peu étendue, sa forme ne permet cependant pas d'envisager qu'il s'agisse d'une structure particulière. L'hypothèse serait qu'il s'agit des restes d'un murs en terre (élévations des murs M 2.06, M 2.07 et M 4.08 ?) effondré à la suite de l'abandon des constructions du premier état du site. Cette US repose sur de nombreux fragments de TCA et des blocs de granite recouvrant eux-même le niveau charbonneux d'incendie (US 2078).

Pour le secteur 1, il est possible que les US 1179, 1200 et 1261, situées au pied du bassin semi-circulaire, correspondent à la destruction d'un premier état dans ce secteur. La céramique recueillie coïncide chronologiquement avec celles du secteur 2. La quantité très importantes de briques particulières dans ces niveaux de démolition pourrait être le témoin d'une architecture spécifique de l'élévation du premier édifice, architecture qui n'a pas été conservée et dont une partie des briques ont été utilisées en remploi dans la construction des hypocaustes des pièces 4 et 6. L'US 1234, dont les quelques tessons de céramiques la datent entre la fin du Ier et le début du IIe siècle après J.-C., pourrait éventuellement, elle aussi, appartenir à cette phase. Cependant, la présence d'une monnaie datée du IIIe siècle dans sa partie supérieure (aucune différence de sédiment lors de la fouille de l'US n'a laissé suggérer que cet important niveau de démolition comportait plusieurs dépôts successifs différents) explique que cette US reste positionnée en phase 8.

1.3.5. Phase 4

La phase 4 correspond principalement à une étape de remblaiement qui vient sceller les niveaux antérieurs et niveler la surface du sol dans le secteur 2. Les remblais (US 2121, 2072, 2097, 2117 et 2103) sont composés d'un sédiment très proche de l'arène remaniée. À cette phase a également été associée la mise en place des fondations des murs M 4.01, M 2.02 et M 2.03 qui doit suivre immédiatement l'apport de remblais ainsi que l'installation de dalles plates contre le mur M 2.02 (US 4061 et 2080). Cela reste hypothétique car, pour l'instant, ces murs n'ont pas pu être datés précisément. Ces étapes de nivellement et de construction sont certainement très rapprochées dans le temps, de même que cette phase avec les phases 2 et 3.

Le mobilier céramique mis au jour dans les US associées atteste d'une fréquentation au milieu du Ier siècle de notre ère.

1.3.6. Phase 5

La phase 5 correspond à de nouveaux niveaux de remblais (apport de blocs de granite essentiellement) et un peu de démolition. Dans le secteur 1, ces niveaux ont été observés, en 2018, sous le sol du bassin ST 1.05 dans le *frigidarium* (US 1177 et 1180).

Les niveaux de remblais qui constituent cette phase (US 2120, 2118, 2066, 2062, 2028, 2116, 2076, 2094, 2095, 2044, 2065, 2063, 2070, 4037, 4038 et 4039) sont plus étendus dans les secteurs 2 et 4. Leur présence reste cependant difficile à comprendre car aucun vestige construit ne semble lié à cette phase de démolition puisque les premiers murs reconnus (M 2.06 et M 4.08) sont déjà démontés et recouverts d'un remblais tandis que les murs M 4.01, M 2.02 et M 2.03 ressortent, *a priori*, toujours en élévation. Peut-être s'agit-il, en réalité, d'un apport extérieur de blocs participant à un vaste remblaiement avant le dépôt d'un niveau proche (phase 6 : US 2084, 2027, 2045 et 2075), une nouvelle fois, dans sa composition, de l'arène remaniée et des US de la phase 4.

1.4. État 2 (phases 6 à 8) : ~ 2^e moitié IIe – fin IIIe s. ap. J.-C.

Ce dernier état regroupe les phases 6, 7 et 8. Les phases 7 et 8 ont chacune fait l'objet d'un découpage plus fin. On retrouve dans ce dernier état, globalement mis au jour en 2017, le schéma classique de Construction – Occupation – Démolition/Abandon (Figure 34).

1.4.1. Phase 6

La phase 6 a uniquement été observée dans le secteur 2. Il s'agit de niveaux de remblais assurant un nivellement du terrain pour créer un espace plan accueillant les nouvelles constructions observées dans la phase 7.

Cette phase rassemble les US suivantes : 2119, 2084, 2027, 2045 et 2075. Le nombre trop restreint de céramiques retrouvées dans ces niveaux ne permet pas de proposer une datation ni pour les sédiments remaniés ni pour la mise en place de ces remblais. De plus, la provenance de ces remblais reste inconnue, il est donc possible qu'un apport de céramique extérieure ait eu lieu.

1.4.2. Phase 7.1

Observée sur l'ensemble des trois secteurs, la phase 7 correspond à une importante étape de construction. C'est en effet à ce moment là, *a priori*, que le bâtiment thermal, tel qu'il est possible de l'observer actuellement, est aménagé. La campagne 2019 permet de supposer qu'il n'y a pas eu

d'installation « *ex nihilo* », mais que le bâtiment a été aménagé à partir d'une construction déjà existante. Des éléments de ce premier édifice ont été conservées et réaménagées (M 1.10 et M 1.28) et d'autres ont été, *a priori*, détruites (M 1.27). Le *praefurnium* du secteur 4 est vraisemblablement aussi construit lors de cette phase, modifiant vraisemblablement le mur M 4.01 et traversant les différents remblais installés précédemment pour le creusement de la salle de chauffe. Enfin, le secteur 2 se voit doter d'une (nouvelle ?) salle dallée à l'est, entre des murs déjà existants, d'un vaste sol en mortier et de la structure ST 1.05.

1.4.3. Phase 7.2

La phase 7.2 s'observe uniquement dans le secteur 1. Il s'agit, *a priori*, d'un petit remaniement dans le *caldarium* (pièce 1) du bâtiment thermal. La fouille a permis d'observer que les murs M 1.03, M 1.05 et M 1.13, tous chaînés ensemble et présentant le même type de construction, ont été ajoutés ultérieurement. Le mur M 1.13 s'appuie contre le mur M 4.01 et le mur M 1.05 a été installé sur le ressaut de fondation du mur M 1.07. Un réaménagement du *praefurnium* 1 (dans le prolongement du *caldarium*) est également envisageable car, lorsque l'on observe les fondations des murs M 1.04 et M 1.10, on peut constater une grande différence de profondeur. Le mur M 1.10, profondément fondé était certainement déjà présent lors de la construction du mur M 1.04 qui semble venir se raccorder dessus.

1.4.4. Phase 7.3

La phase 7.3 correspond au fonctionnement du bâtiment thermal et donc aux niveaux d'occupation de l'ensemble du dernier état. Celle-ci a été observée dans les pièces 3 et 4 (les pièces chauffées). Elle est marquée par une couche charbonneuse (US 1100, 1111, 1120 et 1150), correspondant au fonctionnement des foyers d'hypocauste, qui recouvrait les niveaux sur lesquels reposent les pilettes. Lors de la campagne de 2019, cette phase de fonctionnement a aussi été observé dans la pièce 6 avec l'US 1262.

Hormis ces niveaux indiquant le fonctionnement des hypocaustes, aucun autre niveau d'occupation de nous est parvenu, quelque soit les pièces fouillées. Il est éventuellement envisageable que l'abandon du site ait été précédé d'une importante récupération de matière ainsi que d'un « nettoyage », expliquant le nombre très restreint de céramique.

1.4.5. Phase 8.1

La phase 8 reprend l'ensemble des niveaux de démolition scellant définitivement le site avant son enfouissement sous les colluvions.

La phase 8.1 correspond aux niveaux de démolition individualisés à l'intérieur de chaque pièce et de chaque sondage. L'apparition des murs a été le principal facteur de ces séparations et d'une numérotation spécifique à chaque espace des niveaux de démolition. On observe cette phase majoritairement dans le secteur 1 qui comporte le cloisonnement le plus important.

1.4.6. Phase 8.2

La phase 8.2 correspond aux niveaux de démolition qui recouvrent indistinctement l'ensemble des vestiges.

1.4.7. Phase 8.3

Enfin, la phase 8.3, observée uniquement dans le secteur 2 où les niveaux de sédiments sont les plus conséquents, correspond à un niveau limono-sableux venant sceller le dernier niveau de démolition (US 2003). Cet apport colluvionnaire reste d'emprise limitée.

Les deux dernières phases, 9 et 10, concernent la période contemporaine. La phase 9 a été attribuée à la tranchée réalisée en 1994 et qui a permis de découvrir le site. La phase 10 correspond à la prairie et à la terre végétale qui recouvrent les colluvions stériles qui ont scellés le site et qui ont été pour partie mobilisés dans la tranchée de 1994 (Figure 87).

L'ensemble des éléments évoqués ici et leur succession, mis en phases à l'issue de la campagne de 2019, seront présentés, ci après, de manière détaillée, secteur par secteur et phase par phase. Un rappel des découvertes de 2017 et 2018 sera également proposé lorsque nécessaire. Pour le détail des découvertes réalisées en 2017 et 2018, on renverra le lecteur aux rapports précédents.

2. L'espace thermal (secteur 1 et extrémité nord du secteur 4)

Le secteur 1 s'est vu agrandir de 37 m² au niveau de son extrémité nord-ouest (le secteur 4 à également profité de cet élargissement) et à l'ouest, au niveau de l'US de démolition situé dans le prolongement du bassin semi-circulaire.

Dégagé en grande partie lors de la campagne de 2017, le bâtiment thermal, qui occupe la quasi totalité du secteur 1 et empiète sur l'extrémité nord du secteur 4, dispose désormais de 8 pièces. Les trois dernières (dont une n'était que supposée) avaient été observées dès 2018, mais leur emprise totale n'était pas connue et leur fouille avait débuté à la fin de la campagne. Les extensions ont apporté le plan complet des pièces 6 et 7 et la confirmation qu'une huitième pièce se développait bien à l'ouest.

L'agrandissement réalisé dans la partie centre-ouest du secteur 1 a facilité la fouille d'un important niveau de démolition situé dans le prolongement du bassin semi-circulaire. De très nombreuses briques en H, briques à échancrures semi-circulaire et briques claveaux ont été observées.

2.1. Phase 0 et Phase 1

Aucun nouveau sondage profond n'a été réalisé dans le secteur 1 durant la campagne 2019. Aussi, les niveaux géologiques sont ceux observés lors de la campagne de 2018 (US 1221).

Il en est de même pour la phase 1, qui correspond à des niveaux de remblais. Ils sont représentés par les US 1178, 1188 et 1222.

2.2. Phase 2

Lors de la campagne de 2018, aucun élément n'avait permis de rattacher d'éléments du secteur 1 à cette phase. La campagne de 2019, et notamment la mise au jour du mur M 1.27, permet maintenant de supposer que le secteur 1 disposait également de constructions durant l'État 1 du site. Le mur M 1.27 (Figure 35), très arasé, notamment dans sa partie est, et observé uniquement dans la pièce 7, ne permet malheureusement pas de déterminer l'ampleur de cet édifice précoce. Ce mur présente une longueur de 2 m et une largeur de 67 cm et se trouve dans la zone centrale de la pièce 7.

Bien que rien ne permet de le confirmer, il est envisageable que le mur-banquette M 1.28 (Figure 36 et Figure 95) soit également un témoin de ce premier édifice. Cependant, sans certitude

pour le moment, il se trouve dans la phase 7. Il semble néanmoins chaîné au mur M 4.07, dans sa partie sud. Son côté nord semble plutôt appuyé contre le mur M 4.07. Il n'est pas en contact avec les murs M 1.24 et M 1.21 qui ferment la pièce 6 au nord et au sud. Il mesure 2,53 m de longueur, entre 50 et 64 cm de largeur et est conservé sur 52,6 cm de hauteur. Il présente une construction faite de gros blocs de granite, dont seule la face de parement a été équarrie, liés entre eux par un mortier de chaux.

Les US 1259 et 1260, situées de part et d'autre du mur M 1.27 se rattachent également à cette phase, cependant leur fouille a, à peine, été entamée (US limoneuses brunes foncées). L'apparition du mur a entraîné la création de ces deux US. Les quelques céramiques observées dans l'US 1260 datent du I^{er} siècle de notre ère (Figure 37).

Il est également possible, sans certitude cependant, de rattacher l'US 1254 à cette phase. Il s'agit de l'US située entre l'US 1249, un niveau charbonneux possiblement lié à un incendie (phase 3), et le niveau d'apparition du mur M 1.27. Sa composition est très proche de celles des US 1259 et 1260. La céramique de cette US est elle aussi datée du I^{er} siècle ap. J.-C. (à partir des Flaviens).

2.3. Phase 3

2.3.1. Phase 3.1

La phase 3.1 concerne actuellement uniquement l'US 1249. Il s'agit d'une US charbonneuse observée dans la pièce 7 du bâtiment thermal. Il est probable qu'elle soit le témoin d'un incendie ayant eu lieu, d'après la céramique observée dans cette US, entre la deuxième moitié du I^{er} siècle et le début du II^e siècle de notre ère, dans le premier état du bâtiment thermal (Figure 38).

2.3.2. Phase 3.2

Cette phase de démolition/abandon s'observe dans l'agrandissement ouest du secteur 1, du parement extérieur du mur M 1.10 à la berme. Il s'agit d'un important niveau de démolition où une quantité très importante de TCA particulière et de fragments de placage ont été retrouvés. Cette démolition correspond aux US 1234, 1261 et la partie « basse » de l'US 1200, au niveau des fondations du mur M 1.10. Les céramiques observées datent ces niveaux entre la deuxième moitié du I^{er} siècle et le début du II^e siècle de notre ère.

2.4. Phases 4

Cette phase n'a pas été observée sur le secteur et ne sera donc pas développée ici.

2.5. Phase 5

En 2018, à cette phase avait été associée deux US de démolition, l'US 1177 et l'US 1180, observées sous le niveau de sol (US 1176) du bassin ST 1.05 du *frigidarium* dans la pièce 5. Aucune fouille complémentaire n'a été réalisée dans cet espace, en raison des difficultés d'accès et du risque de déstabiliser le bassin. Aussi, il a été décidé de maintenir ces US dans cette phase. De plus, l'absence de céramique ne permet pas de proposer une datation.

Il n'est cependant pas exclu que ces niveaux de démolition puissent provenir du premier état du bâtiment, mais il n'est actuellement pas possible de le confirmer.

2.6. Phase 6

Cette phase n'a pas été observée sur le secteur et ne sera donc pas développée ici.

2.7. Phase 7

La phase 7 conserve son découpage en trois étapes, déterminé en 2018, et englobe construction et occupation du bâtiment thermal.

Comme indiqué plus haut, un bâtiment était présent dans le secteur 1 durant le premier état d'occupation de la *villa*. Il est probable que ce bâtiment ait subi une transformation durant la seconde phase d'occupation pour être tel qu'il nous apparaît aujourd'hui. Hormis le mur M 1.27, détruit lors de ce réaménagement, et le mur-banquette M 1.28, possiblement réemployé, il est difficile de déterminer quels murs, issus du premier état, ont été conservés et quels murs ont été ajoutés durant la phase 7.1. Un second réaménagement a eu lieu durant la phase 7.2 avec l'installation des murs M 1.03, M 1.05 et M 1.13, chaînés entre eux et dont les fondations du mur M 1.05 viennent s'installer sur le ressaut de fondation du mur M 1.07, et probablement le réaménagement du *praefurnium* 1 délimité par les murs M 1.04, M 1.08 et M 1.09. Concernant le réaménagement du *praefurnium* 1, celui-ci est supposé car le mur M 1.04 (auquel est chaîné le mur M 1.08, lui-même chaîné au mur M 1.09) semble venir se raccorder au mur M 1.10 (et M 1.07 certainement aussi). La différence de profondeur entre les fondations des deux murs est aussi un indice laissant supposer un réaménagement du bâtiment (la temporalité est peut-être très courte par ailleurs entre ses réaménagements).

La figure 39 montre les différentes relations existantes entre les murs observés sur le bâtiment thermal. Il est ainsi possible de constater une relative complexité dans ses relations, les

chaînages concernent à chaque fois un petit groupe de mur servant d'appui à un autre petit groupe de murs également chaînés entre eux. Les murs M 1.03, M 1.05 et M 1.13 et l'angle entre les murs M 1.04, M 1.10 et M 1.07 sont les témoins les plus probants de ces remaniements. Les différences observées dans la construction de certains parements de murs (notamment celui du mur M 4.07) sont aussi vraisemblablement des indices de réagencement du bâtiment initial. Il est ainsi possible de suggérer qu'il y ait eu plusieurs remaniements au sein du bâtiment, mais proposer une datation de tous ces remodelages est actuellement très délicate, voire impossible au vu de la très faible quantité de céramique retrouvée au sein du bâtiment thermal (Figure 39).

La phase 7.3 correspond aux traces d'occupation/fonctionnement des thermes. Le fonctionnement des thermes s'observe dans les trois pièces chauffées (pièces 3, 4 et 6) par la présence d'une couche charbonneuse recouvrant les niveaux de sols sur lesquels reposent les pilettes d'hypocaustes. Les US concernées sont : l'US 1120 dans la pièce 4, les US 1100, 1111 et 1150 dans la pièce 3 et l'US 1262 dans la pièce 6. La fouille de la pièce 6 a également permis de constater que les pilettes, en tout cas les deux briques en doubles H, étaient prises dans un sol en mortier (US 1267) (Figure 40)

Les niveaux d'occupations sont eux représentés par les niveaux de sols encore en place, notamment ceux conservés dans la pièce 3 (ST 1.01, US 1008 et 1004 et ST 1.09, US 1090 et 1165). Il est également possible de restituer le niveau de sol de la pièce 4 grâce au mortier de tuileau encore présent sur le mur M 4.06.

Les campagnes de fouille de 2017 et 2018 ont permis de dégager un espace thermal composé, *a minima*, de 7 pièces dont 5 avaient été entièrement fouillées. Parmi celles-ci se trouvaient deux *prae furnia* (pièce 1 et 2), un *caldarium* et son *solium* (pièce 3), une seconde pièce chauffée (pièce 4), un *frigidarium* (pièce 5) et deux pièces dont les fouilles avaient juste commencée à la fin de la campagne 2018 (pièces 6 et 7).

La campagne 2019 complète sensiblement le plan de l'édifice dans sa partie nord avec notamment la continuité des pièces 6 et 7. L'agrandissement ouest a également confirmé la présence d'une huitième pièce.

Les sections suivantes reprennent, pièce par pièce, les nouvelles observations de la campagne 2019.

2.7.1. La pièce 6

Débuté à la fin de la campagne 2018, la fouille de la moitié de la pièce 6 a pu être reprise une fois l'agrandissement nord réalisé. La fouille de la moitié est de la pièce a permis de constater qu'il s'agissait d'une troisième pièce chauffée pourvue d'un hypocauste et disposant *a priori* de son propre *praefurnium*. Cette hypothèse, soulevée en 2018 grâce à la présence d'une *tegulae* placée de champ dans l'angle sud-ouest de la pièce, type d'installation déjà observée dans la pièce 4, a ainsi été confirmée en 2019 (Figure 41).

Cette pièce est délimitée au nord par le mur M 1.24, à l'est par le mur M 4.07, à l'ouest par le mur M 1.02 et au sud par le mur M 1.21. Elle présente une superficie de 9,6 m².

Le mur M 4.07 a été entièrement dégagé dans la pièce (Figure 42 et Figure 96). Long de 4,23 m, il présente une largeur de 74 cm et une hauteur de 1,78 m. Entre 13 et 14 assises sont conservées. Sa construction nous indique qu'il a certainement fait l'objet d'un agrandissement. En effet, il offre une construction très soignée, avec des assises bien réglées, des moellons rectangulaires soigneusement taillés, dans sa partie nord, alors qu'au sud, la construction est beaucoup plus grossière et moins régulière. Ce changement de construction coïncide avec sa jonction avec le mur M 4.09 avec qui il forme un angle vers l'est. Il est ainsi possible d'envisager que le mur M 4.07 ait été prolongé lors de la construction du bâtiment thermal. La partie sud du mur M 4.07, situé dans le prolongement des murs M 4.06 et M 4.01, forme avec les murs M 4.09, M 2.02, M 2.01 et M 2.08, le Bâtiment 2 (construction quadrangulaire de 12 x 14 m) construit durant le premier état d'occupation du site. Le mur M 4.07 présente ainsi une construction de type *opus vittatum* côté nord avec des moellons carrés ou rectangulaires taillés avec soin et des assises bien régulières. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige. La partie sud est assisée moins régulièrement et les moellons de granite sont moins réguliers et plus grossiers. Leur taille est également plus aléatoire. Le mur M 4.07 présente un blocage interne composé de petits blocs de granite non taillés liés au mortier. Les murs M 1.24 et M 1.21 viennent s'appuyer contre lui. Mi-appuyé contre, mi-chaîné, on trouve au niveau de sa partie basse le « mur-banquette » M 1.28. Celui-ci présente une construction de gros blocs de granite dont seule la face de parement a été équarrie. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige. Quelques TCA sont également prises dans la construction. Ce mur mesure 2,65 m de longueur, 72 cm de largeur et 52,6 m de hauteur (Figure 36 et Figure 95).

Le mur M 1.24, commun aux pièces 6 et 7, n'a été dégagé que dans sa partie est dans la pièce 6 (Figure 43 et Figure 97). Il présente une longueur totale de 8,16 m, sa longueur dans la pièce 6 est de 3,15 m. Sa largeur est de 0,62 m et sa hauteur conservée (dans la pièce 6) est de 1,68 m. Il

présente un parement de type *opus incertum* composé de moellons de granite de taille diverse dont la face de parement a été soit taillée soit grossièrement équarrie. On peut compter une dizaine d'assises conservées, mais la disposition des blocs est complètement irrégulière. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige. Là aussi, la taille des joints est très irrégulière. Le mur vient s'appuyer contre le mur M 4.07 et l'on peut constater en partie basse un vide : le mur ne vient pas totalement s'appuyer contre le mur M 4.07. De l'autre côté de la pièce, il sert d'appui au mur M 1.02. Il présente un blocage interne fait de blocs de granite non taillés de modules variés (petits à moyens) liés par du mortier de chaux. Dans sa partie ouest, en limite avec la berme, on peut constater l'apparition, au milieu du mur d'un probable linteau et d'un pied-droit. Il pourrait probablement s'agir de l'ouverture d'un troisième *prae-furnium*, localisé au nord, permettant de chauffer exclusivement cette pièce. Le mur présente d'ailleurs des traces de suie à cet endroit. L'aspect très fruste, voir « mal construit » ou, « construit à la va-vite » de ce mur, contrastant avec sa portion située dans la pièce 7 (cf Figure 52), peut laisser penser qu'il a subi une importante transformation, éventuellement due à l'installation du *prae-furnium*. Si cette hypothèse se vérifie, cela pourrait signifier qu'initialement, cette pièce n'était pas chauffée et que l'aménagement des thermes à modifier sa fonction.

Le mur M 1.21, déjà observé en 2018, dispose d'un seuil permettant de circuler de la pièce 6 à la pièce 4. Il mesure 3,20 m de longueur, 0,68 m de largeur et sa hauteur conservée varie entre 1,47 et 1,23 m. Il présente une construction plus régulière que le mur M 1.24, mais reste tout de même fruste. Les blocs de granite sont travaillés sur leur face de parement et présentent des modules variés. Ils sont liés entre eux par un mortier de chaux beige. Le mur M 1.21 vient s'appuyer contre le mur M 4.07 et est chaîné au mur M 1.02. Il présente un blocage interne fait de petits blocs de granite non taillés liés au mortier de chaux (Figure 44 et Figure 98). Contrairement à son parement sud, le parement nord ne présente aucun aménagement permettant d'accueillir des *tubuli* (Figure 99). Cependant, la pièce dispose au moins d'un aménagement permettant l'évacuation des fumées : une *tegula* posée de champ est présente au niveau de l'angle entre les murs M 1.21 et M 1.02 (cf Figure 41, dans l'angle sud-ouest de la pièce 6).

La moitié ouest de la pièce n'ayant pas été fouillée, le parement est du mur M 1.02 n'a pas pu être observé. La fouille de la pièce sera achevée durant la campagne 2020.

Comme indiqué plus haut, la pièce 6 est également une pièce chauffée par hypocauste. Celui-ci se compose des structures ST 1.12, ST 1.13, ST 1.14 et ST 1.15. Il s'agit de briques en H réemployées comme pilettes.

La structure ST 1.12 est une pilette d'hypocauste constituée de 7 briques en H (ou double H), retaillées, empilées les unes sur les autres et liées entre elles par du mortier. Cette pile se

trouve contre le mur M 1.21, au niveau du seuil permettant d'accéder à la pièce 4. Au-dessus de la dernière brique, on trouve un fragment de *suspensura* et un lambeau de mortier de tuileau. L'ensemble de la pile mesure 0,45 m de hauteur. Les « pattes » des briques en H disposées contre le mur ont été, à priori, volontairement cassées pour pouvoir plaquer les briques contre le mur sans laisser d'espace vide entre les deux. Les briques mesurent 0,22 m de longueur, 0,18 m de largeur et 0,06 m d'épaisseur (Figure 45).

La structure ST 1.13 est une brique en double H disposée à la verticale contre le mur M 1.21. Cette brique mesure 0,34 m de longueur, 0,25 m de largeur et 0,06 m d'épaisseur (Figure 46).

Les structures ST 1.14 et ST 1.15 sont similaires, il s'agit de deux briques en double H reposant horizontalement sur le sol de la pièce 6. Ces deux briques se trouvent le long du mur-banquette M 1.28, côté sud. La brique ST 1.14, située la plus au sud, mesure 0,42 m de longueur, 0,23 m de largeur et 0,06 m d'épaisseur. La brique ST 1.15 mesure 0,42 m de longueur, 0,24 m de largeur et 0,06 m d'épaisseur (Figure 47, Figure 48 et Annexe 1).

Concernant la stratigraphie de la pièce, celle-ci était comblée par un épais niveau de démolition (US 1228) mêlant blocs de granite de toute taille, mortier de chaux et mortier de tuileau, enduits peints et TCA (Figure 49). Sous cette US, on trouve un niveau limono-charbonneux qui pourrait possiblement être un témoin du fonctionnement de la pièce (US 1262). Cette US repose sur un niveau de sol en mortier assez grossier (US 1267) (cf Figure 40). Les briques ST 1.14 et ST 1.15 étaient installées dans le mortier de ce sol.

La fouille de la moitié est de la pièce 6 a permis de constater que le bâtiment thermal disposait d'une troisième pièce chauffée, vraisemblablement par un troisième *praefurnium* situé au nord du bâtiment. La présence d'enduits peints (majoritairement blancs avec des traces de peinture rouge) permet de supposer la présence d'un décor peint dans cette pièce. Hormis cela, le reste du mobilier retrouvé lors de la fouille ne permet pas d'avoir d'information quant à la fonction précise de cette pièce. Le seuil permettant d'accéder à la pièce 4 est le seul élément permettant de restituer la hauteur du sol de circulation car celui-ci a totalement disparu de la pièce (récupération ? destruction ?). La fonction du mur-banquette M 1.28 reste elle aussi quelque peu énigmatique. Il est possible qu'elle ait servi de support pour l'hypocauste de la pièce, mais sa hauteur reste inférieure à celle de la pile située contre le mur M 1.21, sous le seuil. Si l'on considère que la pièce 7 est l'entrée des thermes, il est possible que la pièce 6, qui n'était à priori pas chauffée initialement, ait eu la fonction de *tepidarium* et peut-être que le mur M 1.28 servait de support à un bassin. Actuellement, rien ne permet de confirmer cela, mais cette hypothèse peut être envisagée.

La poursuite des fouilles permettra de confirmer la présence d'un troisième *prae-furnium* et peut-être mieux percevoir la fonction de la pièce 6 au sein du bâtiment.

2.7.2. La pièce 7

La septième pièce du bâtiment thermal semble être une pièce charnière. En effet, cette pièce dispose de trois seuils permettant d'accéder, à l'est, à la pièce 6, au sud, à la pièce 5 et au nord, soit entrer depuis l'extérieur, soit accéder à une autre pièce encore inconnue (limite de l'emprise au nord). La fouille de la moitié est de la pièce avait été débutée à la fin de la campagne 2018. Celle-ci a repris en 2019 une fois l'agrandissement nord réalisé (Figure 41).

La pièce est délimitée par le mur M 1.02 à l'est, le mur M 1.24 au nord, le mur M 1.17 au sud et les murs M 1.26 et M 1.20 à l'ouest.

Le mur M 1.02, également commun aux pièces 4 et 5, mesure 6,13 m de longueur au total. Sa longueur, dans la pièce 7 est de 3,50 m. Il présente une largeur de 50 cm et est conservé (toujours dans la pièce 7) sur une hauteur de 1,13 m. Il dispose, en son centre, d'un seuil permettant d'accéder à la pièce 6 (Figure 50, Figure 100). La partie haute du mur, de part et d'autre du seuil, présente une construction mêlant des moellons rectangulaires, au moins travaillés sur leur face de parement, disposés en panneresse et des moellons plus petits, disposés de façon à ressembler à un *opus spicatum*. Au niveau des pieds-droits du seuil, les moellons affichent une taille un peu plus conséquente et ils sont travaillés sur plusieurs faces. Sous le seuil, la construction devient un peu plus irrégulière et les blocs de granite sont de taille plus importante. Au niveau de la moitié sud du mur, en partie basse, le mur se compose de 3 gros blocs de granite, certainement réemployés, légèrement plus en avant par rapport au reste du mur. Concernant leur réemploi, deux possibilités sont à envisager. En effet, soit ils proviennent d'un autre bâtiment et ont été récupérés pour aménager les fondations ou le bas de l'élévation, soit un mur existait déjà et il a été réaménagé lors de l'agrandissement du bâtiment thermal et de la construction du mur M 1.02. Deux des blocs présentent des traces de taille. Le bloc central dispose d'un aménagement à peu près circulaire à fond plat qui aurait pu accueillir un poteau ou éventuellement une crapaudine (Figure 51). Le second bloc présente une petite encoche au niveau de sa face de parement. La présence d'enduits blancs encore présents sur le mur indique que le mur devait en être entièrement recouvert. Le seuil présente une longueur de 1,10 m et il dispose d'un aménagement en TCA, certainement comme assise de réglage, car côté sud, on retrouve deux assises de TCA contre une seule au nord.

Le mur M 1.24, observé sur une longueur de 3,65 m dans cette pièce, présente également un seuil. En comparaison avec la portion du mur observée dans la pièce 6, il présente une construction

plus régulière, en particulier sous le seuil. On peut observer trois assises bien régulières, la première et la troisième sont construites avec des moellons de calibre moyen à petit et ceux de la seconde sont plus grands et rectangulaires. Les moellons de granite présentent tous au moins une face de parement travaillée et sont soit rectangulaires, soit carrés. Leur taille est variable (en moyenne, 16,5 cm). En partie haute du mur, certains moellons sont disposés de champ, proche d'un *opus spicatum*. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige. Il présente une largeur de 64 cm et une élévation maximale de 1,13 m. Le seuil, observé sur 98,3 cm de long est certainement un peu plus grand, mais la fouille de la pièce s'est concentrée uniquement sur sa moitié est. Comme le mur M 1.02, le mur M 1.24 devait être recouvert d'enduits peints, blanc majoritairement, comme en témoigne les restes encore présents sur le parement (Figure 52 et Figure 101). Le mur M 1.24 est, dans son angle ouest, chaîné au mur M 1.26, petite portion de mur venant fermer, avec le mur M 1.20, la pièce 7. Ce mur mesure 0,78 m de longueur, 0,62 m de largeur et est conservé sur une hauteur de 0,40 m. Sa construction est faite de moellons de granite carrés ou rectangulaires à face de parement travaillé. Ils sont disposés horizontalement. L'angle avec le mur M 1.24 est construit avec des moellons rectangulaire de taille plus importante. Il présente un blocage interne constitué de blocs non taillés. L'ensemble est lié au mortier de chaux beige (Figure 53). Le mur vient s'appuyer contre l'angle formé par les murs M 1.20 et M 1.25.

Le mur M 1.17 sépare les pièce 5 et 7 du bâtiment. Il mesure 3 m de longueur, 50 cm de largeur et dispose, actuellement, d'une élévation de 57,68 cm de hauteur, dans la pièce 7. Il est construit avec des moellons de granite carrés ou rectangulaires de taille moyenne à petite. Une partie des moellons est disposée horizontalement, les autres sont disposés de façon à ressembler à un *opus spicatum*. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige. Dans ce mur un seuil a également été aménagé pour permettre l'accès à la pièce 5. Il vient s'appuyer contre le mur M 1.02 et sa construction épouse le possible ressaut de fondation. Une partie du mur, au moins au niveau du seuil, était recouvert de mortier de tuileau (Figure 54 et Figure 102).

Le parement est du mur M 1.20, qui ferme la pièce 7 à l'ouest n'ayant pas été dégagé, celui-ci ne fera pas l'objet d'une description. Celle-ci sera faite lors de la description de son parement ouest observable dans la pièce 8.

Concernant la stratigraphie de la pièce, celle-ci était comblée par plusieurs niveaux de démolition. Le premier était essentiellement composé de blocs de granite, avec quelques TCA (US 1170), le second comportait encore quelques blocs, une quantité de TCA plus importante ainsi que du mortier, du charbon et des fragments d'enduits peints (US 1227 et US 1235). Sous ces US se trouvait un niveau de toiture effondrée composé de *tegulae*, d'*imbres* et de nombreux clous. L'effondrement de cette toiture est certainement dû à un incendie car les TCA présentaient des

traces de chauffe et de nombreux charbons étaient présents (US 1238 ; Figure 55). Sous cette toiture effondrée se trouvait un petit niveau charbonneux (US 1249), où un petit jeton en pierre a été trouvé (Figure 56), puis un niveau limoneux (US 1254) reposant sur le mur M 1.27 décrit plus haut (Figure 57).

La pièce 7 est vraisemblablement une pièce charnière du bâtiment thermal car elle dispose de trois seuils permettant d'accéder à différentes pièces de l'édifice. Le sol de circulation a malheureusement disparu, mais il est probable qu'il se soit situé au niveau du seuil du mur M 1.24, seuil le plus bas des trois. Un bloc rectangulaire en granite permet de compenser la différence de niveau et d'accéder à la pièce 5. Ce bloc mesure 54 x 26 m. Il est probable qu'un aménagement similaire (en bois ou en pierre) ait existé au pied du seuil du mur M 1.02 pour accéder à la pièce 6. Bien que centrale pour le bâtiment, la fonction précise de cette pièce reste actuellement inconnue.

2.7.3. La pièce 8

La pièce 8 est la pièce située la plus à l'ouest du bâtiment. Elle se trouve dans le prolongement de la pièce 7 et d'une partie de la pièce 5. Elle est délimitée par les murs M 1.20 à l'est, M 1.22 au sud et M 1.25 au nord. Son mur ouest n'est pas connu et se trouve hors de l'emprise de fouille. Seule la partie haute des murs, et une partie des niveaux supérieurs de démolition (US 1172 et US 1237) ont été fouillées, aussi, la fonction de cette pièce reste également inconnue.

Dégagé sur deux assises, le mur M 1.20 mesure 3,9 m de longueur, 56 cm de largeur et son élévation maximale est de 90 cm. Il a fait l'objet d'une importante récupération dans sa partie sud, juste avant le bassin ST 1.05 et la jonction avec le mur M 1.22 auquel il est chaîné. Ce démontage est peut-être dû à la récupération d'aménagements type canalisations liés au bassin ST 1.05. Son parement est de type *opus spicatum* avec des petits blocs de granite plutôt grossièrement taillés. Au niveau de l'angle avec le mur M 1.25, on trouve des moellons carrés disposés à l'horizontal. Le mur dispose d'un blocage interne fait de petits blocs de granite non taillés. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige (Figure 58).

Le mur M 1.25 a principalement été dégagé au niveau de son parement nord. Comme pour le mur M 1.20, il présente des moellons rectangulaires et carrés au niveau de l'angle alors que le reste du mur présente un parement type *opus spicatum* avec des blocs de granite de calibre plutôt petit et uniquement travaillés sur leur face de parement. Trois assises sont actuellement visibles. Il dispose également d'un blocage interne fait de petits blocs de granite non taillés et le mur est lié avec un mortier de chaux beige (Figure 59).

Le mur M 1.22, dont seul le parement sud a été fouillé, est conservé sur une longueur de 1,27 m, une largeur de 62 cm et une hauteur totale de 1,23 m. L'élévation du mur est d'environ 69,14 cm, ses probables fondations ont été dégagées sur environ 54,56 cm. Un ressaut permet de distinguer les deux parties du mur. L'élévation dispose de 5 assises conservées. Au niveau de son angle avec le mur M 1.20, le mur a été construit avec des moellons rectangulaires taillés sur plusieurs faces. La suite du mur est plus chaotique, on devine les restes d'un possible parement en *opus spicatum*, mais il est assez endommagé. Un blocage interne constitué de petits blocs de granite bruts est présent et l'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige. Les supposées fondations sont construites avec des blocs de granite de module varié (calibre petit à gros) dont les faces de parement ont été travaillées. Les fondations sont également liées avec un mortier de chaux beige. Le mur M 1.19 vient s'appuyer contre l'angle formé par les murs M 1.20 et M 1.22.

2.7.4 L'espace au nord et à l'est du bâtiment thermal

L'agrandissement réalisé au nord et à l'est du bâtiment thermal a permis d'obtenir les plans complets des pièces 6 et 7, mais aussi de débiter la fouille des espaces situés au-delà (Figure 60).

Côté est, les parements nord et est des murs M 4.09 et M 4.07 ont pu être observés. Nous avons également pu constater que le mur M 4.07 s'interrompait assez brutalement, au niveau de l'angle qu'il forme avec le mur M 1.24. Environ 1,30 m après l'interruption du mur M 4.07, on retrouve, juste avant la berme nord, une petite portion de mur nommée M 4.10. Il pourrait s'agir de la suite du mur M 4.07, cependant, la fouille de l'espace situé entre les deux murs n'a pas permis de le déterminer. La campagne de 2020 devrait permettre d'en savoir plus en poursuivant la fouille jusqu'au niveau des fondations.

Le mur M 4.09, qui ferme certainement, côté nord, le Bâtiment 2 observé dans les secteurs 2 et 4, a été observé sur 2,70 m de longueur. Il présente une largeur de 70 cm et sa hauteur actuellement observée est de 72,9 cm. La particularité de ce mur est qu'il ne présente qu'un seul parement, côté nord. Son parement sud ressemble au blocage interne du mur avec des petits blocs de granite bruts liés au mortier. Il ressemble au mur M 4.01, dont seul le côté ouest est parementé, le parement est ressemblant aux fondations. Pour le parement nord, 7 assises sont conservées. La construction est plutôt régulière, bien que les moellons ne soient pas tous uniformes dans leur forme et leurs dimensions. Leur face de parement est globalement travaillée. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige et le blocage interne est constitué de petits blocs de granite non taillés (Figure 61 et Figure 103).

Le parement est du mur M 4.07 est plus homogène que son parement ouest. Il est actuellement visible sur 63,02 cm de hauteur et 5 assises sont visibles. Sa construction est régulière, avec des moellons en granite dont la face de parement a été travaillée. Les moellons sont globalement carrés ou rectangulaires. Son extrémité nord, plus chaotique, confirme qu'il a subi un démontage. Celui-ci est possiblement dû à la reprise du mur M 1.24 et à l'installation supposée d'un troisième *praefurnium* (Figure 62 et Figure 104).

Le mur M 1.24, qui forme un pseudo-angle avec le mur M 4.07 (il vient s'appuyer contre le parement ouest du mur M 4.07) présente un angle construit en grand moellons rectangulaires travaillés sur plusieurs faces. Le reste de la construction est réalisé avec des moellons de calibre petit à moyen, travaillés sur leur face de parement et disposés de champ, à la manière d'un *opus spicatum*. La hauteur actuellement visible est d'environ 80 cm et 6 assises sont conservées. Les moellons situés au plus bas présentent des traces de chauffe (Figure 63).

Dans le prolongement du mur M 4.07, au nord de l'angle qu'il forme avec le mur M 1.24, on trouve, après un vide, certainement dû à une récupération, une petite portion de mur. Celle-ci se trouve tout contre la berme nord de l'emprise de fouille. Ce mur, nommé M 4.10, est conservé sur 57 cm de longueur, 90 cm de largeur et 59,4 cm de hauteur. Un total de 6 assises est actuellement visible. Les parements sont nets, avec des moellons rectangulaires taillés sur plusieurs faces. Le mur dispose d'un blocage interne constitué de petits blocs de granite bruts. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige (Figure 64 et Figure 104). La récupération d'une partie de ce mur peut être dû au remaniement du bâtiment, et notamment l'installation d'un troisième *praefurnium*, ou alors il s'agit d'une récupération après l'abandon du site.

La fouille de ces espaces a montré que nous étions, en présence d'importants niveaux de démolition composés de blocs de granite, de mortier et de TCA (US 4078, 4080, 4081, 1232, 1255 ; Figure 65). La fouille s'est concentrée sur l'espace situé entre les murs M 4.07 et M 4.10 et au nord du mur M 1.24. Sous les niveaux de démolition, nous avons pu constater une concentration de TCA présentant des traces de chauffe avec des fragments de charbon et de mortier (US 4082, 4095 et 4096 ; Figure 66). La fouille de cette zone a également permis d'observer une concentration assez importante de fragments de verre à vitre (59 fragments identifiés comme tel), dont certains présentaient une déformation, certainement liée à la chaleur (Figure 67). Une dalle de pierre noire, très dense, a également été trouvée le long du mur M 1.24. Retrouvée à la verticale, celle-ci n'est pas en place. Elle présente également, sur sa surface plane, des traces d'usures circulaires. Celles-ci pourraient provenir du frottement d'une porte qui, par la forme des traces, effectuait une rotation. Il est ainsi possible d'envisager qu'une des pièces du bâtiment ait disposé d'un dallage en pierre noire, voire noire et blanche en raison de la fréquente découverte de dalles blanches (Annexes 2 et 3).

Cette zone n'en est qu'à ses débuts de fouille et la campagne 2020 se concentrera sur cet espace afin notamment de vérifier l'hypothèse d'un troisième *praefurnium*.

2.7.5. L'espace à l'ouest de la pièce 3

Un agrandissement de l'emprise de fouille a été réalisé côté ouest, face à la pièce 3 et au bassin semi-circulaire (Figure 68). Cet agrandissement a notamment permis d'avoir plus d'espace pour finir de dégager les gros blocs de granite taillés (une description de chaque bloc est à retrouver en Annexe 4) liés à l'élévation du bassin. Cela a également permis de fouiller l'épais et étendu niveau de démolition présent à l'ouest du bassin. Nous nous trouvons à l'extérieur du bâtiment thermal et il est probable que l'effondrement du bâtiment ait été principalement orienté vers l'ouest (c'est-à-dire dans le sens de la pente).

Cette démolition est majoritairement représentée par l'US 1234 (Figure 69) et se compose d'un mélange de blocs et de moellons de granite, de TCA, et notamment un nombre très important de briques à échancrures semi-circulaires, de briques en H, de briques claveaux et des *tubuli* (Annexes 5, 6, 7 et 8 et Annexe 9 et 10), de fragments de voûtes (Figure 70), de mortier, d'enduits peints, de placages et de dallages en pierre (cf Annexes 2 et 3). Ce niveau a été fouillé jusqu'à atteindre la base des blocs taillés effondrés devant le bassin semi-circulaire pour faciliter leur retrait (chaque bloc devait peser autour de 200 kg) et ainsi faciliter l'observation du mur M 1.10 ainsi que permettre la fouille de l'ouverture située au centre du mur. L'unique monnaie du site, datée du III^e siècle ap. J.-C. a été trouvée dans cette US. Il s'agit d'une imitation radiée avec un profil imité des monnaies de Tétricus I ou II en alliage cuivreux (0,95 g, 17,5 cm et 14,33 cm de diamètre) (Annexe 11)¹ dont la grande période de production se situe après 283. Une quantité assez importante de verre à vitre a également été trouvé (66 fragments) confirmant l'hypothèse formulée l'an dernier de la présence d'au moins une fenêtre dans l'élévation du bassin semi-circulaire.

Une fois les blocs retirés, il a été possible fouiller la zone centrale du mur M 1.10 qui présentait un aménagement comblé par des éléments de démolition. La fouille a permis de dégager un aménagement permettant l'apport ou l'évacuation de l'eau du bassin. Cette canalisation se compose de deux *tegulae* en réemploi positionnées de champ ainsi que d'une troisième *tegula* disposée à plat sous les deux autres et présentant une inclinaison vers l'ouest (vers l'extérieur du mur). Du mortier de tuileau permettait de lier les trois *tegulae* entre elles. La canalisation est située

¹Identification de Michel Barret (INRAP Tours) et Cédric Léty (Eveha Rennes)

en partie haute du mur mais débouche au niveau du sol du bassin, le reste constitue le blocage interne du mur (Figure 71 et 72).

Le sondage 6, localisé le long du mur M 1.10, et initié lors de la campagne 2018, a été prolongé vers le nord afin d'englober l'ensemble du bassin semi-circulaire et l'angle des murs M 1.12 et M 1.18 (Figure 73). Cela a notamment permis d'observer le ressaut de fondation du mur M 1.10 dans sa globalité et de constater qu'une assise de réglage en TCA avait été installée avant la construction de l'élévation du mur. Les niveaux retirés (US 1179 et US 1261) correspondent à de la démolition. Les blocs et les moellons de granite sont plus rares par rapport à l'US 1234, mais les TCA sont toujours très présentes. Une tubulure entière a notamment été retrouvée (Annexe 12). Les éléments inclus dans l'US 1261, ainsi que le limon présent avaient la particularité d'être très humide, voir spongieux par endroit (les conditions météorologiques de cet été n'ont pas pu rendre cette zone, très localisée, aussi humide). Peut-être qu'une résurgence naturelle d'eau se trouve à proximité ?

La fouille de cette zone a également permis de mieux dégager les parements des murs M 1.22 (décrit dans le paragraphe de la pièce 8) et M 1.19. Le mur M 1.19 est le mur ouest du bassin ST 1.05. Il est chaîné au mur M 1.22 et forme un angle avec le mur M 1.06. Il se trouve également dans la continuité du mur M 1.20. Il mesure 2,44 m de longueur, entre 50 et 57 cm de largeur et est conservé sur 1,22 m de hauteur, sept assises sont encore présentes. La construction du parement ouest, mélangeant *opus quasi vittatum* et *opus spicatum*, a été réalisée avec des moellons rectangulaires en majorité, taillés sur plusieurs faces. Le centre du mur présente une construction type *opus spicatum* alors que l'angle avec le mur M 1.06 et celui avec le mur M 1.22 disposent d'assises horizontales. La particularité de ce mur est qu'il possède un aménagement permettant d'apporter ou d'évacuer l'eau du bassin ST 1.05 (Figure 74 et Figure 105). Du côté de son parement est, cet aménagement consiste en une simple ouverture rectangulaire dans la paroi du bassin. Du côté du parement ouest, l'ouverture, aussi rectangulaire, est aménagée avec un linteau et deux pieds-droits maçonnés. À l'intérieur, proche de l'ouverture du parement ouest, on peut constater la présence d'un amas de mortier de tuileau avec au milieu, le négatif d'une possible canalisation de petit diamètre. Ce mortier de tuileau n'est pas présent sur toute la longueur de la canalisation ; côté est, il n'y a plus rien (Figure 75). Il était initialement supposé que cet aménagement dans le mur devait servir à évacuer l'eau du bassin ST 1.05, cependant, le diamètre du négatif de la canalisation est trop petit pour cela et laisserai plus penser à une adduction d'eau. Il est également possible que cet aménagement ait subi une transformation et qu'il ait servi à un moment pour apporter de l'eau et à un autre, pour l'évacuer.

Si la fouille de cette zone de démolition n'a pas donné d'information spécifique concernant l'effondrement du bâtiment, elle a permis de récolter un nombre considérable de TCA particulières. Si certaines étaient très fragmentées, une quantité importante de ces briques étaient soit entières soit quasiment entières. Si la fonction des briques en H continue de nous échapper, celle des briques à échancrure semi-circulaire pourraient avoir été éclaircie. Ces briques mesurent en moyenne 29 x 29 cm et ont une épaisseur différente à chaque extrémité. Du côté des encoches, leur épaisseur est de 6,2 cm, de l'autre elle est de 5 cm (cf inventaire TCA – Briques à échancrures semi-circulaire). L'hypothèse de leur fonction se rapprocherait d'une forme de brique claveau permettant ainsi de construire une arche par la différence d'épaisseur de la brique, mais que le fabricant aurait essayé d'alléger en réduisant la quantité de matière première. Des briques claveaux classiques ont également été retrouvées dans ces niveaux de démolition. Si les briques à échancrures semi-circulaire sont bien une forme de briques claveaux, la présence des deux formats, dans un même niveau de démolition reste difficile à expliquer. Peut-être que cela indique l'intervention de deux artisans, ou alors d'une chronologie de construction différente.

Le nombre important de fragments de placage et de dalle de pierre laisse fortement supposer qu'une voire plusieurs pièces étaient pourvues d'un décor pavé en pierre. Pour la composition de ce dallage, on sait que des dalles noires et des dalles blanches étaient présentes. Les fragments sont généralement du calcaire, certainement marbrier pour certains. Du grès rouge était également utilisé comme l'atteste deux petits fragments trouvés en 2016 et 2017.

Les fragments d'enduits peints et de stucs ont également permis de confirmer la présence de décors peints et en reliefs sur les murs, au moins dans le bassin semi-circulaire et peut-être plus généralement dans la pièce 3. Les enduits sont majoritairement blanc, mais des traces de peinture rouge ont pu être observées.

Faute d'éléments précis sur la destruction du bâtiment, ces niveaux de démolition ont permis d'observer un grand nombre d'éléments liés à la construction et au décor des thermes de cette *villa*.

2.8. Phase 8

La phase 8 concerne, comme on l'a vu plus haut, l'abandon et la démolition du site. Cette phase a été découpée en trois étapes, mais le secteur 1 n'est concerné que par les phases 8.1 et 8.2.

Chaque pièce et espace fouillé dans le secteur 1 présentaient un niveau de démolition plus ou moins conséquent. L'ensemble du secteur était recouvert d'un même niveau de démolition. Celui-ci est cependant constitué par un nombre assez conséquents d'US. En effet, dès l'apparition de murs ou de structures, de nouveaux numéros d'US ont été créés afin de les spatialiser et de pouvoir individualiser chaque lot de mobilier selon les salles mises au jour.

De manière générale, ces niveaux de démolition se composent de blocs et de moellons de granite mélangés à des TCA et du mortier et parfois des enduits peints. La fouille de ces niveaux n'a pas mis en avant, comme dans le secteur 2, d'organisation particulière dans la démolition (les blocs et moellons sont mélangés avec les tuiles, il n'y a pas de succession avec un premier dépôt de tuiles puis de blocs). Celle-ci était véritablement brassée, que ce soit en surface ou dans les différents espaces délimités. La seule observation notable concerne la quantité des fragments de mortier (chaux ou tuileau) qui est globalement plus importante dans les parties profondes, contrairement aux blocs qui sont plus rares.

2.9. Phase 9

Cette phase correspond au creusement de la tranchée réalisée en 1994. Dans le secteur 1, cette tranchée a détruit la partie supérieure du mur M 4.06, puis elle a longé le mur M 1.01, avant de s'appuyer sur l'angle entre les murs M 1.01 et M 1.02. Au niveau du mur M 1.06, le creusement a endommagé la partie supérieure du mur M 1.06 sur toute sa longueur. Elle se poursuit ensuite vers l'ouest et le bas de la parcelle, en dehors de l'emprise de fouille.

2.10. Phase 10

La phase 10 correspond à la terre végétale actuelle de la prairie qui recouvre tout le site et le comblement de la tranchée de 1994. Dans le secteur 1, cette couche de terre végétale est extrêmement faible, une vingtaine de centimètres environ, voire moins. Les vestiges sont presque affleurants ce qui n'est pas sans risque pour leur conservation.

3. Le secteur 4

La fenêtre de fouille du secteur 4 ayant été très réduite en 2019. La présentation des travaux dans ce secteur ne sera donc pas déclinée en phases.

Une partie de la berme témoin séparant les secteurs 2 et 4 a été fouillée, les observations réalisées seront détaillées dans la partie dédiée au secteur 2.

La zone du secteur 4 ayant fait l'objet de fouilles, outre l'espace situé à l'est du mur M 4.07 déjà mentionné plus haut dans la présentation du secteur 1, se trouve entre le mur M 4.09 et le *praefurnium* 2.

La fouille de l'espace situé entre le mur M 4.09 et la limite nord du *praefurnium* 2 a permis d'observer l'absence de parement sud pour le mur M 4.09, d'une superposition complexe de dépôt sédimentaires (US 4093, 4094, 4098, 4099, 4100, 4101) ainsi que la présence de deux possibles petits trous de poteau/piquet.

3.1. Les structures ST 4.04 et ST 4.05

3.1.1. La structure ST 4.04

La structure ST 4.04 est une petite structure fossoyée surplombant le mur M 4.03 du *praefurnium* 2. De forme pseudo-circulaire, elle mesure 37,16 cm de longueur, 26,8 cm de largeur et 16,46 cm de profondeur. Elle présente un comblement sableux brun foncé avec des inclusions de charbons et quelques petits blocs de granite. Quelques tessons de céramiques ont été observés mais aucun fossile directeur n'étant présent, il n'est pas possible de donner une datation. On peut tout de même supposer que cette installation est plutôt précoce car elle se trouve sous l'US 4031 qui se trouve dans la phase 3.1 de l'occupation du site. Cette structure, qui pourrait être un trou de poteau ou de piquet a donc été située dans la phase 1 du diagramme stratigraphique (Figure 76 et Figure 106).

3.1.2. La structure ST 4.05

La structure ST 4.05 est également une petite structure fossoyée. Elle se trouve au niveau de l'angle formée par les murs M 4.02 et M 4.03 du *praefurnium* 2. Elle s'est d'ailleurs fait recouper par cet angle. Elle présente une forme pseudo-circulaire et dispose d'un comblement sablo-limoneux brun foncé contenant des inclusions de charbon ainsi que plusieurs petits blocs de granite

(d'une dizaine de centimètres). Certains pourraient éventuellement avoir fait office de calage pour un poteau ou un piquet. La céramique observée donne une datation large du Ier siècle de notre ère. Cette structure a également été située dans la phase 1 de l'occupation du site. (Figure 77).

La fenêtre de fouille, trop restreinte dans cette zone, n'a pas permis de déterminer avec quoi fonctionnaient ces trous de poteau (si leur interprétation est correcte). Il est cependant possible de supposer qu'une installation plus ancienne était présente et qu'ils en sont les seuls témoins restant. L'implantation du *prae-furnium* 2 a également pu fortement perturber ces installations précoces.

4. Le secteur 2

Comme les autres secteurs, le secteur 2 a fait l'objet d'un agrandissement dans son angle sud-est. Cet agrandissement mesure 28 m² (Figure 79). Il avait pour objectif principal l'obtention du plan de l'ensemble du dallage en granite (ST 2.04) ainsi que la recherche de l'angle du mur M 2.01. Celui-ci avait été observé lors de la prospection géoradar et cet agrandissement permettait de confirmer sa présence ainsi que l'existence du Bâtiment 2 formé par les murs M 4.01, M 4.09, M 2.02, M 2.01 et M 2.08 et mesurant 12 x 14 m.

La fouille s'est également concentrée sur deux autres zones du secteur 2. La première se trouvait à l'est de la structure dallée ST 2.05. Ce sondage avait pour objectif de déterminer si cette structure disposait ou non d'un système d'adduction d'eau. Une des hypothèses concernant la structure ST 2.05 était qu'il aurait pu s'agir d'une installation ayant accueilli une construction de type fontaine. La seconde zone se trouvait au niveau du mur M 2.06 et de la berme témoin séparant le secteur 2 du secteur 4. Le but premier était ici de tomber cette berme afin de vérifier que les murs M 2.06 et M 4.08 étaient bien chaînés entre eux.

Comme pour le secteur 4, seuls les éléments observés durant la campagne de 2019 seront décrits ci-après, sans le détail de chaque phase d'occupation. Celles-ci seront indiquées au cours des descriptions.

4.1. L'agrandissement Sud-Est

Comme indiqué plus haut, l'angle sud-est de l'emprise de fouille a fait l'objet d'un agrandissement de 28 m². Celui-ci a permis de dégager entièrement l'espace dallée (structure ST 2.04) ainsi que le mur M 2.04 et aussi de suivre le mur M 2.01 jusqu'à l'angle qu'il forme avec le mur M 2.08. Le parement est du mur M 2.03 a également pu être observé.

L'espace dallée (ST 2.04), que l'on considère actuellement comme une entrée monumentalisée donnant sur une cour, mesure 8,7 m² (3,05 m de longueur et 2,79 m de largeur). Il se compose de 18 dalles plates en granite (gris et rose). Certaines présentent une taille assez conséquente : 1,22 x 1,20 et 1,14 x 1,13. Son côté nord est délimité par un seuil où les murs M 2.01 et M 2.02 se rejoignent. Il est délimité à l'est par le mur M 2.04 et à l'ouest par le mur M 2.03. Au sud, on retrouve un mélange de dalles et de blocs de granite moins ordonnés, semblable à de la démolition. On peut cependant constater que le bâtiment s'arrête en retrait du dallage. En effet, les

murs M 2.04 et M 2.03 s'arrêtent légèrement avant la fin des dernières dalles de l'entrée et le mélange de dalles et de blocs situé au sud ne semble pas former un ensemble construit cohérent (Figure 80).

Le mur M 2.01, dont une petite portion a été vue dès 2016, est désormais observable sur une longueur de 6,21m. Il présente une largeur de 68 cm et son élévation maximale est de 1,10 m. Il présente un blocage interne fait de petits blocs de granite non taillés liés par un mortier de chaux beige. Ses parements sont différents l'un de l'autre. En effet, le parement nord se compose de moellons de granite carrés ou rectangulaires de taille variable. Leur face de parement a été travaillée, mais certaines sont assez grossières. Les assises sont plus ou moins régulières, l'horizontalité de celles-ci est surtout respectée en partie haute. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige (Figure 81 et Figure 107). Le parement sud présente une construction beaucoup plus soignée et précise, de type *opus vitatum*. Les assises, très régulières, sont composées de moellons de granite rose et gris, carrés ou rectangulaires bien taillés. Un total de 9 assises est conservée de ce côté-ci du mur et on peut constater que les trois dernières (en partie haute, les plus endommagées), ont été placées légèrement en retrait par rapport aux autres. Ce décrochement présente une largeur proche de celle d'un moellon (Figure 82 et Figure 108). Cette différence de parement est certainement due au fait que le parement nord, parement interne, devait possiblement être recouvert d'un enduit, alors que le parement sud devait être visible tel quel, depuis l'extérieur du bâtiment, et nécessitait donc une construction plus soignée.

Le mur M 2.04, chaîné au mur M 2.01, présente lui aussi deux parements différents. Il mesure 2,67 m de longueur, 63 cm de largeur et son élévation maximale, côté est, est de 61,14 cm. Il ne s'agit pas de la hauteur maximale conservée, celle-ci, tout comme pour le mur M 2.01, reste actuellement inconnue, le niveau sur lequel la fouille s'est arrêtée en 2019 est arbitraire. Le mur dispose d'un petit blocage interne fait de petits blocs de granite bruts liés au mortier de chaux. Le parement ouest est assez mal conservé, seules trois assises sont encore visibles. Celles-ci, à peu près régulières, se composent de moellons de granite carrés ou rectangulaires plutôt mal taillés et dont la face de parement a été plus dégrossie que réellement travaillée. Un mortier de chaux beige lie les moellons entre eux (Figure 83). Le parement est est lui beaucoup plus régulier et soigné. La construction a été réalisée avec des moellons carrés et rectangulaire bien taillés. Les assises sont régulières et, côté nord, 5 sont conservées et, côté sud, seulement 2 ont été dégagées (Figure 84 et Figure 109). L'extrémité sud du mur, qui marque son arrêt, est elle aussi construite assez soigneusement avec des moellons rectangulaires travaillés sur plusieurs faces.

Le parement est du mur M 2.03 a également été dégagé lors de la réalisation de l'agrandissement. Ce mur mesure 2,76 m de longueur et 60 cm de largeur. Très abîmé, il n'est

visible que sur 3 assises. La construction a été réalisée avec des moellons rectangulaires en majorité, grossièrement taillés. Les trois assises conservées sont plutôt régulières, mais bien endommagées. Les moellons sont liés avec un mortier de chaux beige (Figure 85). Observé en 2018, le parement ouest présente, bien qu'il soit aussi endommagé, une construction plus soignée.

La mise en évidence de presque tous les parements externes des murs constituant le grand bâtiment rectangulaire (excepté le mur M 2.08) permet de constater qu'ils présentent tous une construction beaucoup plus soignée que le parement interne. Il s'agit vraisemblablement d'un souci d'esthétisme, ces parements étant probablement visibles depuis l'extérieur.

Le mur M 2.08 n'a été observé que sur une toute petite fenêtre. Il forme un angle chaîné avec le mur M 2.01. Seul son parement ouest a pu être observé. Il est orienté sud-nord est mesure actuellement 62 m de longueur, 33 cm de largeur visible et 70 cm de hauteur. Sa construction est composée de moellons de granite carrés et rectangulaire dont la face de parement a été travaillée. Les assises, dont 5 sont conservées, sont plutôt régulières. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige. Certains moellons semblent présenter des traces de chauffe, en partie basse (Figure 86).

La zone au sud de l'espace dallé concentre un important niveau de démolition principalement concentré au pied des dernières dalles de ST 2.04. Au pied de la berme, dalles et blocs de granite se raréfient, laissant place à quelques TCA et du limon. On retrouve ce mélange blocs/TCA/limon également au sud et à l'est des murs M 2.04 et M 2.01 (US 2034). La berme est nous permet de bien observer la densité de blocs à proximité du mur M 2.01 puis leur raréfaction (niveau d'abandon limoneux stérile, US 2130 ; Figure 87).

L'entrée dallée ainsi que les murs du grand bâtiment rectangulaire tels qu'ils sont visibles actuellement appartiennent vraisemblablement à la phase 7 de l'état 2 de l'occupation de la *villa*. Les niveaux de démolition et d'abandon appartiennent quant à eux vraisemblablement à la phase 8 de l'état 2.

4.2. Le sondage 2.06

Situé à l'est de la structure dallée ST 2.05, ce sondage mesure 2,52 x 1,34 m. Il a permis d'observer une succession de quatre US témoignant des travaux de nivellement et de réaménagement ayant eu lieu dans le secteur 2. Les US 2118 et 2119 sont deux US d'arène remaniée (l'US 2118 présente quelques traces de rubéfaction) permettant vraisemblablement le nivellement de la zone avant l'installation du hérisson permettant d'accueillir le niveau de sol en

béton du dernier état d'occupation (Figure 88). Cette US appartient à la phase 6 de l'occupation du site. Sous ces US d'arène remaniée on retrouve un niveau de blocs de granite, l'US 2120. La présence de ces blocs est possiblement due aussi au nivellement de la zone (Figure 89). Ces blocs appartiennent vraisemblablement à la phase 5 de l'occupation du site, phase de remblaiement. Sous ces blocs on retrouve un nouveau niveau d'arène remaniée (US 2121) qui pourrait être équivalent à l'US 2072 observée en 2018 dans le sondage 5 du secteur 2 (Figure 90). Cette US a été incluse dans la phase 4 de l'occupation du site (phase de remblaiement). Enfin, sous ce niveau d'arène remaniée on trouve un niveau charbonneux noir avec des zones rubéfiée rouge (US 2122). Il est présent sur l'intégralité de la surface du sondage. Il est associé à des éléments rubéfiés présents uniquement dans la partie nord du sondage. On note la présence d'un pendage côté nord-ouest où l'on trouve des éclats de granite pulvérulent. Il est envisageable qu'un foyer ait été présent dans cette zone (Figure 91, Figures 110 et 111). La fouille n'est pas allée au delà de l'US 2122. Cette US est à priori équivalente à l'US 2078 observée en 2018 dans le sondage 5 du secteur 2. Elle est le témoin d'un premier incendie sur le site et appartient à la phase 3.1 de l'occupation.

4.3. Les murs M 2.06, M 2.07, M 4.08 et la structure ST 2.07

La berme témoin, séparant les secteurs 2 et 4 a été en partie retirée durant la campagne de 2019. Son retrait avait notamment pour objectif de confirmer que les murs M 2.06 et M 4.08 formaient un angle. Le retrait de la berme a confirmé qu'ils avaient bien une relation, mais celle-ci s'est révélée plus complexe qu'un simple angle. Les murs M 2.06, M 4.08, ainsi que l'hypothétique mur M 2.07 et la structure ST 2.07 semblent former un aménagement particulier, un espace carré, maçonné et vraisemblablement dallé en périphérie, situé à l'extrémité sud du mur M 2.06. L'ensemble est très arasé et est ainsi assez difficile à interpréter (Figure 92).

Le mur M 2.06, observé dès 2017, présente une orientation nord-sud. La longueur actuellement connue de ce mur est de 1,30 m, sa largeur est de 1,13 m et seulement deux assises sont conservées. Le blocage interne est constitué de blocs de granite non taillés de taille diverse et ses parements sont construits avec des moellons de granite quasiment rectangulaires. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux beige/jaune.

Le mur M 4.08, observé en 2018, vient bien s'imbriquer dans le mur M 2.06. Il présente, au niveau de son parement sud une sorte de décrochement, comme si l'on avait souhaité créer une petite alcôve. Ces deux parements sont en contact, le mur étant peu large, la réalisation d'un blocage interne ne semble pas avoir été nécessaire. Le mur M 4.08 mesure 1,88 m de longueur, 68 cm de

largeur au niveau de ses extrémités et 36 cm de largeur au niveau du décrochement. Une seule assise est conservée.

Parallèlement au mur M 4.08, à environ 95 cm de distance, on trouve possiblement un mur très arasé. Il s'agit du mur M 2.07, dont seul un alignement de quelques moellons permet d'envisager sa présence. Il permet de fermer, au sud, le petit espace carré. Cet espace est fermé à l'ouest par un alignement de blocs de granite rectangulaires. Côté est, il semble y avoir une ouverture avec un aménagement en dalles de granite (ST 2.07). Au centre de cet espace, on trouve un niveau charbonneux, témoin possible d'un incendie (US 2124).

Un peu plus à l'est de cet ensemble maçonné, on trouve les potentiels vestiges d'un mur en terre effondré très lessivé (ST 2.08, US 2101) observé durant la campagne 2018. La fouille en coupe de cet éventuel mur n'a pas permis de mettre en évidence des traces de clayonnages et de brique d'adobe. Il a seulement été possible de mettre en évidence qu'il reposait sur des moellons de granite et des TCA (US 2129) ainsi que sur un niveau charbonneux (US 2078 ; Figure 93 et 94). La stratigraphie et la composition du mortier (légèrement argileux) du mur M2.06 (?) permet de supposer que ce possible mur en terre ait été l'élévation des murs M 2.06, M 2.07 et M 4.08.

Cette construction appartient au premier état d'occupation de la *villa*. Les rares tessons de céramiques trouvés dans ces niveaux donnent une datation large du Ier siècle après J.-C. L'ensemble est malheureusement trop arasé et d'emprise trop restreinte pour pouvoir en déterminer la fonction. Il faudrait également poursuivre le retrait de la berme témoin afin de déterminer si le mur M 2.06 se prolonge vers le nord.

Synthèse et perspectives

Synthèse

Les trois premières campagnes de fouille du site de Chatain avait conduit à la mise au jour d'un bâtiment thermal de 7 pièces : deux *praefurnia*, deux pièces chauffées, un *frigidarium* et deux pièces dont l'avancement des fouilles ne permettait pas de déterminer leur fonction ; ainsi qu'un espace dallé donnant sur une vaste cour enclose par au moins deux murs. Au centre de la cour, dans le secteur 2, en limite avec le secteur 4, un état antérieur, très arasé, avait également été observé.

La fouille de 2019 est venue compléter et augmenter le plan de l'espace thermal. En effet, l'agrandissement réalisé au nord et à l'ouest de l'emprise de fouille a permis d'obtenir le plan complet des pièces 6 et 7 et de confirmer la présence d'une huitième pièce. Cet agrandissement a également mené au dégagement du mur M 4.09 qui vient, *a priori*, fermer au nord la cour du secteur 2.

Les pièces 6 et 7 ont pu être fouillées chacune de moitié. La pièce 6 s'est révélée être une pièce chauffée disposant d'un hypocauste en briques en H remployées, de doubles briques en H et d'une banquette maçonnée qui pourrait peut-être être le témoin d'un état antérieur du bâtiment thermal. Le dégagement du mur M 1.24 laisse également supposer la présence d'un troisième *praefurnium* permettant de chauffer cette pièce. Celui-ci serait au nord de la pièce 6. La fouille de cet espace a débuté, mais le niveau de démolition étant conséquent, il n'a pas été possible de confirmer la présence d'un nouveau *praefurnium*. Cette zone sera traitée en priorité lors de la dernière campagne de fouille l'été prochain.

La fonction de la pièce 7 reste incertaine, peut-être s'agit-il d'un vestiaire. Celle-ci ne dispose pas de chauffage, mais elle est centrale pour la circulation dans le bâtiment. En effet, elle dispose de trois entrées. Une à l'est permet d'accéder à la pièce 6 et donc ensuite aux pièces 4 et 3, une seconde au sud permet d'accéder à la pièce 5 et une dernière, au nord, permet d'accéder à un autre espace du bâtiment, inconnu pour le moment, ou bien il s'agit de l'entrée des thermes. La fouille de cette pièce a également permis d'observer un niveau de toiture effondrée, mais aussi la présence d'un mur presque totalement arasé, le mur M 1.27. Celui-ci appartient très certainement à un état antérieur du bâtiment thermal. Celui-ci aurait été réaménagé pour aboutir au plan du bâtiment mis au jour durant les fouilles.

L'agrandissement réalisé à l'ouest a confirmé la présence d'une huitième pièce dans le bâtiment thermal. Cependant, celle-ci n'a pas fait l'objet d'une fouille plus approfondie une fois le mur M 1.25 mis au jour, aussi, sa fonction, et son accès reste inconnue. Peut-être que l'accès à cette

pièce se faisait lui aussi par la pièce 7, mais le mur M 1.20 étant assez abîmé en partie haute, il est possible que le seuil ait disparu.

L'agrandissement ouest réalisé en face du bassin semi-circulaire a, lui, permis de fouiller un important niveau de démolition et aussi de retirer les blocs liés à l'élévation du bassin situés devant le mur M 1.10. La démolition fouillée a révélé de très nombreuses briques en H, à échancrures semi-circulaires et claveaux ainsi que des enduits peints, des fragments de placages et du verre à vitre.

Le secteur 4 a été très peu fouillé durant cette campagne. Seule la zone située au nord et à l'est du *prae-furnium* 2 a été travaillée. Cela a notamment permis de mettre au jour deux petites structures en creux, possiblement des trous de poteaux. Ils sont, *a priori*, antérieurs à l'installation du *prae-furnium*, mais l'emprise de la zone fouillée n'est pas suffisante pour déterminer à quelle structure ou élément construit ils pouvaient se rattacher.

Le secteur 2 a lui aussi fait l'objet d'un agrandissement dans sa partie sud-est, notamment au niveau de la pièce dallée. Cet agrandissement a permis de dégager l'ensemble du dallage en granite et aussi de confirmer la présence d'un mur (M 2.08) formant un angle vers le nord avec le mur M 2.01. Cela confirme que la cour est bien enclose par 4 murs et que l'on est en présence d'un grand bâtiment rectangulaire.

Le bâtiment thermal se révèle plus vaste et plus complexe et surtout, la fouille de la pièce 7 a mis en évidence la présence d'une construction antérieure. Les vestiges de celle-ci restent malheureusement trop ténus pour déterminer s'il s'agissait dès le départ d'une installation thermique ou bien si le bâtiment construit initialement avait une toute autre fonction. Les différents chaînages de murs permettent de supposer qu'il y a eu plusieurs étapes dans la construction du bâtiment thermal cependant il n'est actuellement pas possible de les identifier clairement et de comprendre dans quel l'ordre les murs ont pu être réaménagés. De plus, il est probable que ces étapes aient eu lieu sur une période de temps assez réduite, ce qui rends encore plus complexe de déterminer les étapes de construction/reconstruction.

Perspectives

Une dernière campagne de fouilles, de deux semaines, est envisagée afin de pouvoir achever tranquillement la fouille des zones ouvertes en 2019. Cette campagne aura lieu les deux premières semaines d'août. Ce seront, en priorité, la seconde moitié de la pièce 6, la poursuite des fouilles dans la moitié est de la pièce 7 ainsi que la zone située au nord de la pièce 6, où l'on suppose la présence d'un troisième *praefurnium*. Une fenêtre sera également réalisée au sud du dallage ST 2.04 afin de déterminer si des vestiges sont présents à l'extérieur du bâtiment rectangulaire.

Une large couverture photographique sera également réalisée afin de pouvoir documenter au mieux chaque espace observé au cours des quatre campagnes de fouille. Des prélèvements sédimentaires et de mortier seront également réalisés en vue d'éventuelles analyses.

La troisième semaine d'août sera consacrée à la protection des vestiges et à leur réenfouissement afin d'assurer leur protection. L'ensemble des maçonneries sera protégé par du géotextile et une couche de sable sera posée par-dessus. La terre issue des fouilles finira de recouvrir les vestiges.

La dernière semaine d'août sera consacrée à la réalisation et l'actualisation des inventaires du mobilier mis au jour depuis 2017.

Étude du mobilier céramique (Vincent Serrat²)

2. Doctorant en céramologie sur la cité des Lémovices à l'époque romaine, (Université Clermont-Auvergne), CHEC.

Étude du mobilier céramique

Par Vincent Serrat

1. Remerciements

Nous tenons à remercier Guillaume Florent³ et Florie Salvaya⁴ pour l'aide et les avis ponctuels concernant les classements de certaines productions céramiques.

2. Méthode de travail

Au sein de chaque unité stratigraphique (US), les céramiques ont été lavées et triées par catégories techniques et très partiellement par groupes de pâte (Cf. nomenclature en annexe 1). Elles ont ensuite été quantifiées, avant recollage, en NR (Nombre de Restes), par type d'élément : fonds (incluant les fragments de pied), panses (y compris celles avec départ d'anse), préhensions et rebords.

Les éclats et les tessons de très petite taille ne sont pas comptabilisés. Toutefois, lorsqu'aucun autre élément de la catégorie céramique ou du groupe de pâte n'est disponible, une ligne d'inventaire a été créée afin de faire apparaître l'information dans les tableaux de quantification. La quantification est simplement remplacée par le chiffre zéro.

Le Nombre Minimum d'Individus (NMI) est obtenu, pour chaque catégorie technique présente dans chaque US, par décompte du nombre de rebord différent. Les éclats de rebord, non comptabilisés dans les NR, ne sont pas pris en compte.

Le calcul et le positionnement stratigraphique du NMI tient compte des recollages inter-US rencontrés⁵. Ainsi, si les fragments d'un même vase sont découverts dans plusieurs US, le NMI 1 est attribué à l'US la plus récente et ayant restitué un fragment de rebord du vase. En toute logique, les autres US contenant un rebord du même individu auront le chiffre zéro indiqué dans la case NMI correspondante. Cet ajustement vaut même si des panses de l'individu sont rencontrées dans des US plus récentes.

Quelques remontages de céramique ont été tentés afin d'obtenir des formes plus complètes archéologiquement. Pratiquement aucun remontage inter-US n'ayant été observé pour *Chatain 2019* (annexe 3), aucune méthodologie particulière n'a été déployée pour traiter ce genre de particularité.

Le dessin des profils des céramiques n'a concerné que la totalité des rebords suffisamment conservés et exploitables. Exceptionnellement, des fonds et des éléments de panse peuvent être dessinés (Cf. figures 1 à 3). Un élément a été photographié (figure 3).

³ Céramologue (indépendant), Centre de recherche Halma, UMR 8164, Université de Lille SHS).

⁴ Doctorante en céramologie, équipe RHAdAMANTE, laboratoire TRACES, UMR 5608, Université de Toulouse.

⁵ Listing des recollages inter-US rencontrés disponible dans l'annexe 3.

4. Recherche des fabriques

La totalité des rebords, ainsi que quelques éléments de panse, a été échantillonnée en vue de lancer des examens binoculaires de pâtes. Ces examens, qui seront intégrés dans le cadre de la thèse en cours (*Serrat en cours*), doivent permettre de commencer à établir des cartes de répartition des groupes de pâtes au sein de la zone de recherches. Ce travail permettra par exemple d'en apprendre davantage sur l'approvisionnement du site archéologique de *Chatain* en céramiques, par les ateliers locaux ou régionaux, même s'ils ne sont pas connus.

5. Présentation des résultats

L'étude se limite à la définition rapide des catégories techniques de céramique (et, le cas échéant, des groupes de pâte permettant déjà d'identifier une fabrique) présentes sur le site. Ensuite, pour chaque US, un inventaire détaillé des restes a été réalisé (annexe 4). Une proposition de chronologie est ensuite donnée en fonction des informations fournies par les fossiles directeurs rencontrés⁶ (annexe 6).

Un bref commentaire chronologique est fourni pour chaque secteur fouillé cette année, à partir des données statistiques récoltées (annexes 4 à 6).

Enfin, une ébauche d'étude des pâtes échantillonnées est proposée dans la rubrique « approvisionnement de l'établissement ».

6. Définition des catégories techniques présentes

TS-SG : Terres sigillées sud gauloises

Céramiques sigillées dont les caractéristiques techniques ne permettent pas d'effectuer une distinction entre plusieurs (ou la plupart des ?) ateliers de la sphère sud gauloise (en particulier Millau-La Graufesenque, Espalion et Banassac). Par prudence, ces sigillées ont été regroupées au niveau de leur sphère géographico-culturelle d'appartenance. A terme, il est possible que toutes les céramiques classées en TS-LG basculent dans cette catégorie à l'exception des productions de Montans.

⁶ Terre sigillée (TS), engobées (EN), terra nigra (TN), etc.

TS-LG2 et TS-LG3 : Terres sigillées de la Graufesenque (fabriques 2 ou 3)

La plupart du temps, les pâtes sont fines et épurées, calcaires (nombreux nodules de chaux visibles à l'œil) et souvent de couleur un peu lie-de-vin. Les revêtements sont grésés, brillants à très brillants et de couleur rouge pouvant varier vers les nuances de marron. Les premières sigillées grésées de Millau-La Graufesenque (fabrique 1 ou TS-LG1) sont produites et commencent à se généraliser à partir des années 10-20 de notre ère. Les sigillées de la fabrique 2 (TS-LG2) sont datables des années 40 aux années 80 de notre ère (**Delage in Brulet et al. 2010 : 77-82**). Celles de la fabrique 3 (TS-LG3) sont produites entre 80 et 120. Au cours de cette phase, une partie des productions conserve des caractéristiques techniques identiques à celles de la fabrique 2, de sorte que ces sigillées ne peuvent être distinguées facilement sans repère typo-morphologique. Après les années 120, seuls quelques marchés régionaux autour de Millau sont alimentés pendant encore quelques décennies (**Delage in Brulet et al. 2010 : 71**). Les formes typologiques de ces céramiques sont disponibles dans cette référence bibliographique.

TS-LX1 (phase 2) : Terres sigillées de Lezoux fabrique 1 (phase 2)

La phase 2 actuelle regroupe les phases 1 et 2 initialement définies par Ph. Bet. Les sigillées produites durant cette première étape sont cuites en mode A (voire en mode C, Cf. **Delage in Brulet et al. 2010 : 108**), à haute température.

Les pâtes sont fines, épurées, non calcaires et contiennent quelques paillettes de micas. Les couleurs oscillent dans les gammes de beige un peu terne ou beige cassé.

Les engobes sont poreux et mats, les couleurs varient dans les tons orange à rouge. Avec cette dernière couleur, les sigillées de la phase 2 de Lezoux peuvent se confondre avec les terra rubra engobées brun produites et circulant à la même époque dans le bassin de Clermont. Afin de limiter cette marge d'incertitudes dans les classements, il est nécessaire de se référer aux typologies couramment utilisées pour les recherches auvergnates. Ainsi, toute céramique ressemblant fortement à de la terra rubra, mais dont la forme est identifiée dans la typologie de **Bet et Delor 2000**, est classée en sigillée. Les autres formes, normalement la plupart identifiables avec la typologie de **Menez 1989**, sont classées en terra rubra.

La fourchette chronologique habituellement retenue pour ces sigillées correspond à la fin du règne d'Auguste et au début du règne de Tibère selon **Bet et Delor 2000 : 463**. Ces auteurs n'excluent pas qu'une production similaire aux caractéristiques de la phase 2 ait perduré jusqu'à Claude (**Bet, communication orale**).

TS-LX2 (phase 4) : Terres sigillées de Lezoux fabrique 2 (phase 4)

Les vases de la phase 4 de Lezoux sont cuits au mode A (le mode C est possible) à haute température. Les pâtes sont fines, épurées, la plupart du temps non calcaires et peuvent contenir quelques paillettes de micas. Les couleurs oscillent dans les gammes du beige un peu orangé. Les revêtements sont généralement non grésés et peuvent être luisants à brillants (mais parfois mats en fonction de l'état de conservation du tesson). Les couleurs oscillent surtout dans les gammes de l'orange, mais la couleur marron clair est attestée par Philippe Bet (**Serrat 2019**). La fourchette chronologique habituellement retenue s'étend des Flaviens au tout début du IIe siècle selon **Bet et Delor 2000 : 463**. Les formes typologiques lisses reconnues pour cette période sont également disponibles dans cette référence bibliographique.

TS-LX3 (phase 5) : Terres sigillées de Lezoux fabrique 3 (phase 5)

Les vases sont cuits en mode C à très haute température. Les pâtes sont fines, épurées, calcaires et peuvent contenir quelques paillettes de micas. Les couleurs oscillent dans les gammes de l'orangé saumon, éventuellement un peu marron clair. Les revêtements sont grésés et assez brillants (mais ils peuvent être mats selon de l'état de conservation du tesson). Les couleurs rencontrées oscillent entre le rouge orangé saumon et le marron clair. La fourchette chronologique habituellement retenue correspond à la première moitié du IIe siècle (approximativement 100 à 150 de notre ère) selon **Bet et Delor 2000 : 463**. Les formes typologiques reconnues pour cette période sont disponibles dans cette même référence bibliographique.

TS-LX4 (phase 7) : Terres sigillées de Lezoux fabrique 4 (phase 7)

Les vases sont cuits au mode C à très haute température. Les pâtes sont fines, épurées, calcaires, de couleur oscillant dans les gammes du rouge brique à rouge un peu lie-de-vin, et peuvent contenir quelques paillettes de mica ainsi que d'éventuels nodules carbonatés (parfois assez nombreux, mais pas autant que dans les pâtes sigillées sud gauloises). Ces traces carbonatées peuvent être litées. Certaines pâtes ont un aspect « fondu » en cas cuisson très poussée. Le revêtement est grésé, brillant à très brillant (mais peut être mat en fonction de l'état de conservation du tesson) et de couleur oscillant entre le rouge brique et le marron. La fourchette chronologique habituellement retenue correspond à la deuxième moitié du IIe siècle au premier tiers du IIIe siècle (approximativement 150 à 230 de notre ère) selon **Bet et Delor 2000 : 463**. On ne sait

toutefois pas exactement quand s'achève la phase 7 et un chevauchement avec la phase 8 existe probablement. Les formes typologiques lisses reconnues pour cette période sont disponibles dans cette même référence bibliographique.

TS : Terres sigillées

Cette catégorie regroupe les tessons de céramiques sigillées dont les caractéristiques techniques ne renvoient pas spécifiquement aux grands ateliers de Millau et de Lezoux. Ces céramiques restent à déterminer.

MT-LX : Métallescentes de Lezoux

Les métallescentes de Lezoux sont cuites en mode A à très haute température. Les pâtes sont calcaires, fines et épurées, et de couleur généralement unie mais variant, selon les individus, du beige orangé à l'orange rougeâtre. Quelques paillettes de micas sont parfois observées. Les revêtements sont presque toujours grésés et de couleur variant du sombre et mat au sombre brillant avec reflets métallescents. Différents décors existent (motifs tracés à la barbotine, guillochis, reliefs d'applique, excision, moule...). La fourchette chronologique habituellement retenue correspond aux sigillées produites à Lezoux durant la phase 7 (établie par Philippe Bet), soit de la deuxième moitié du IIe s. au premier tiers du IIIe s. (approximativement 150 à 240 de notre ère d'après **Bet et Delor 2000 : 463**). Un maintien de la production au cours de la phase 8 (240-280 ?) constitue une hypothèse sérieuse (**Fabienne Vilvoder in Brulet et al. 2010 : 347-348**). Les formes typologiques reconnues pour cette période sont disponibles dans cette même référence bibliographique.

Le répertoire des formes se compose surtout de gobelets (Lez.305 à Lez.310, Lez.312 et 313).

MT : Métallescentes

Cette catégorie regroupe les tessons de céramiques métallescentes dont les caractéristiques techniques ne renvoient pas spécifiquement aux ateliers de Lezoux. Il peut donc s'agir de productions régionales ou locales.

EN : Parois-fines engobées

Plusieurs ateliers de Gaule centrale (exemples chez les Arvernes : Lezoux et Les Martres-de-Veyre (63), Toulon-sur-Allier (03) ; chez les Lémovices : Brive et Masseret (19)) ont produit ces

céramiques. L'étude des pâtes permettra éventuellement de mieux distinguer ces différentes productions.

Les paroi-fines engobées de Lezoux (EN-LX) sont les plus connues sur le Plateau de Millevaches. Ces céramiques cuites au mode A ont une pâte assez fine à fine, non calcaire et de couleur beige à orangée. Elles sont revêtues d'un engobe de couleur rouge-brun à noir et pouvant présenter des reflets métallescents. On observe différents décors : barbotine (épingles entrecroisées ou non, lunules, autres motifs), sablage, guillochis et reliefs d'applique. La fourchette chronologique habituellement retenue correspond à la période située entre les Flaviens (voire un peu avant) et le 1^{er} quart du II^e siècle (**Vilvorder in Brulet *et al.* 2010 : 325**), soit près d'une soixantaine d'années. Les formes typologiques reconnues (surtout des gobelets) sont disponibles dans cette même référence bibliographique.

L'inventaire inclut notamment quelques fragments de panse jointives d'un gobelet à décors d'applique, obtenu en utilisant un coquillage potentiellement de type *cardium edule* (figure 3). Quelques recherches brèves n'ont pour l'instant pas permis d'identifier précisément la provenance. Notons tout de même que ce type de décors est parfois observé à Lezoux, mais la pâte orange de l'individu ne renvoie pas à cet atelier⁷. D'après F. Vilvorder, qui n'a jamais vu ce type de décors pour la catégorie EN, la pâte indiquerait une production du Massif central⁸. Enfin, le musée de Vesunna (Périgueux antique) possède en exposition permanente un gobelet ansé (assez proche de la forme Lez.338, mais au pied différent) avec un décors d'applique de coquillage, toutefois différent de l'exemplaire découvert à *Chatain*⁹.

TN et TR : Terra nigra et terra rubra

Céramiques fines, polies ou lustrées et pouvant être décorées de baguettes, de barbotine pincée et étirée, de molettes ou encore de guillochis. Seul le mode de cuisson diffère : mode A pour les terra rubra, mode B pour les terra nigra. Le répertoire des formes, fortement imprégné de traditions méditerranéennes et de traditions indigènes, appartient à la vaisselle de table (assiettes, coupes, bols, gobelets, pots et bouteilles) (**Deru *et al.* 2014 : 192 et 194**). Dans le Massif central, les typologies usitées sont celles de **Menez 1989** éventuellement complétée par **Lallemant 2005**.

⁷ Philippe Bet, communication orale.

⁸ Communication orale.

⁹ Lien internet vers l'exemplaire conservé au musée de Vesunna :

https://webmuseo.com/ws/vesunna/app/collection/record/307vc=ePkH4LF7w6yelGA1iLGhkRIpKUQfTyABABuDI5A%24&fbclid=IwAR3NNVHBgH8T-SranPmPVxU5I0Mx7r5vL7p10XErX7rx0eFN6z5wN_WZMGE

Dans la basse vallée de l'Allier, les premières terra nigra tournées apparaissent dans le dernier quart du II^e siècle avant notre ère (**Lallemand 2005 : 46**) et la production dans cette région s'arrête avant le dernier tiers du I^{er} siècle de notre ère (**Lallemand 2005 : 59**). Les terra nigra rencontrées dans la zone de recherche sont globalement enfumées en fin de cuisson. La couleur des surfaces est grise à sombre tandis que les pâtes, généralement fines à semi-fines, sont de couleur oxydante ou grise selon les cas. L'étude des pâtes devrait montrer que plusieurs ateliers ont approvisionné les sites antiques du Plateau de Millevaches (notamment vallée de l'Allier et Saintonge ?).

En Auvergne, et en raison de leurs nombreuses similitudes techniques, il peut exister quelques difficultés de classement entre les terra rubra à engobe rouge et les sigillées précoces de la phase 2 de Lezoux. Pour régler le problème, nous considérons que toute céramique en terra rubra engobée rouge et dont la forme est identifiée dans la typologie de **Bet et Delor 2000**, est classée en sigillée de Lezoux phase 2. Les formes identifiées notamment dans la typologie de Menez 1989 sont classées en terra rubra.

Dans le bassin de Clermont, les terra rubra commencent à être produites durant La Tène D2b (**Trescarte 2013 : 185**), notamment à Gondole (170 exemplaires de Menez 59, la plupart en ratés de cuisson, **Deberge et al. 2017 : 532 et 536**), au Pont de Longues, aux Martres de Veyre (**Trescarte 2013 : 192**) ainsi qu'à Corent (**Poux et al. 2014 : 414-415**). Elles sont toujours produites à Lezoux quand apparaissent les premières sigillées lézoviennes¹⁰ (**Trescarte 2013 : 187**). La fabrication paraît toutefois décliner avec l'essor des sigillées arvernes, et s'arrêter dans le courant de la première moitié du premier siècle de notre ère. On note par exemple la disparition de l'imitation du plat à cuire en vernis rouge pompéien (VRP) R-POMP 1-3 (**Trescarte 2013 : 197**) ainsi que celle de la coupe carénée Menez 59 (**Trescarte 2013 : 211**). Les coupes Menez 59 existent toujours à l'époque augustéenne (notamment la période située entre -30/20 et le changement d'ère, exemple **Guichard et al. 2017 : 610**).

Dans la zone de recherche, les terra rubra en circulation connaissent une certaine variabilité dans l'application, ou non (ex. **Serrat 2018 vol.1 : 95**), d'un engobe. Pour tenir compte de ce phénomène, nous avons choisi d'appliquer la distinction mise sur pied par X. Deru (**Deru 1996 : 23**)¹¹.

10 Phase de production n°2 (définie par Ph. Bet), d'une courte durée située entre la fin du règne d'Auguste et le début du règne de Tibère (**Bet et Delor 2000 : 463**).

11 TR1 : terra rubra revêtue d'un engobe (TR1a : face visible engobée ; TR1b : les deux faces sont engobées ; TR1c : face non visible engobée ; TR1d : seule la lèvre est engobée ; TR1e : seul le fond visible est engobé) ; TR2 : terre rubra non engobée ; TR3 : terra rubra enfumée.

Enfin, la catégorie des « type Beuvray » a également été compilée ici. En effet, cette céramique reprend les mêmes techniques de fabrication que la terra nigra ou la terra rubra, mais le répertoire ne comprend que des gobelets cylindriques ou ovoïdes, aux formes précoces inspirées notamment des paroi-fines italiques. Des décors de molettes de chevron ou de guillochis ornent cette céramique. Celle-ci circule à partir des dernières décennies avant notre ère et durant la première moitié du Ier s. de notre ère. **Delage 2002 : 50.**

FIN : Fines non tournées

Céramiques façonnées à la main avec une finition relativement soignée, avec une surface lissée ou polie (définition partiellement extraite de **Deru et al. 2014 : 277**). L'inventaire inclut deux panses (dont une moulurée) dans l'US 1179 du secteur 1.

CC : Communes claires

Cette catégorie renferme toutes les céramiques communes cuites en mode A et dont l'usage n'est pas du ressort culinaire. Les formes majoritaires de la catégorie appartiennent au service des liquides et à leur stockage (cruches et amphorettes, ces dernières étaient auparavant rangées dans une catégorie « amphore régionale »).

CC1 : Communes claires à engobe blanc

Cette catégorie désigne toutes céramiques cuites en mode A, revêtues d'un engobe blanc et donc l'usage n'est pas du ressort culinaire. On trouve ainsi majoritairement des cruches (comme les formes élancées arvernes du Ier siècle), mais pas uniquement. Quelques pâtes différentes indiquent également un approvisionnement assuré par plusieurs ateliers.

MO : Mortiers

Cette catégorie rassemble des formes caractéristiques, aisément reconnaissables et à la fonction bien définie. Il s'agit de grands récipients peu profonds à ouverture large, au fond plat, aux parois relativement épaisses et évasées. Ces parois se terminent par une collerette s'ouvrant par un bec verseur. Les surfaces internes sont toujours munies d'une râpe composée de gros grains de quartz, d'oxydes de fer, de feldspaths ou de fragments de chamotte. Des cannelures peuvent exister sur la face extérieure de la panse.

Les mortiers sont tournés dans une pâte généralement calcaire claire et sont cuits en mode A. Ils sont indubitablement liés à la préparation à froid des sauces et condiments. (Définition tirée de

Mathelart et Fronteau *in* Deru *et al.* 2014 : 228-236)***VRP : Céramiques à Vernis Rouge Pompéien***

Céramiques communes à pâte non calcaire et généralement semi-fine, cuites en mode A, et disposant d'un engobe rouge ou orange anti-adhérent sur la surface interne (parfois aussi sur la surface externe). Celle-ci est soigneusement polie au préalable. Les formes la plupart du temps rencontrées sont des plats à cuire, mais quelques couvercles ont aussi circulé. La provenance de ces productions reste à déterminer, mais il doit exister plusieurs sources d'approvisionnement locales comme régionales.

RU/DR : Rugueuses dorées

Céramiques communes à engobe enrichi en micas, cuites en mode A et dont le répertoire morphologique indique un usage culinaire (entre autre, pots à cuire).

RUA : Rugueuses mode A

Cette catégorie renferme toutes les céramiques communes cuites en mode A et dont la vocation est culinaire. On retrouve notamment pots à cuire, jattes, plats à cuire, marmites, couvercles, etc.

RUA1 : Rugueuses mode A à engobe brun

Céramiques communes à engobe brun, cuites en mode A et dont le répertoire morphologique indique un usage culinaire (pots à cuire, etc.).

RUB : Rugueuses mode B

Désigne toute céramique commune cuite en mode B et dont l'usage est réservé aux activités culinaires. On retrouve pots à cuire, plats à cuire, jattes, marmites, couvercles, bouilloires, etc. Ces céramiques portent généralement des stigmates parfois importants de leur passage au feu : croûtes de suie, coups de flamme, résidus alimentaires carbonisés, variations de couleur de la pâte, éclatements, etc.

CNT : Communes non tournées

Céramiques communes non tournées et probablement cuites en meule. Les surfaces sont la plupart du temps irrégulières et peuvent être peignées et/ou polies. Les pâtes atteignent souvent 1 cm d'épaisseur. Elles sont compactes, assez lourdes et des dégraissants de taille diverse sont visibles. Les formes rencontrées appartiennent généralement au répertoire culinaire (jattes, pots à cuire, couvercles, bouilloires, etc.).

DO : Dolium

Grands vases de stockage cuits en mode A et souvent utilisés semi-enterrés. Ces individus présentent (au Auvergne et au moins en Haute-Corrèze) une lèvre en méplat horizontal avec une gorge à l'arrière, sur la surface interne. Un (ou plusieurs) cordon ceinture souvent la circonférence du vase et des traces de peigne, de raclage, d'ajouts ou d'enlèvements de matière peuvent exister. Ces gros vases de stockage sont le plus souvent non tournés. Les modules plus petits, en revanche, semblent tournés. Les fragments de panse s'identifient à leur faible courbure.

GL : Céramiques à glaçure modernes / récentes

Ces céramiques se reconnaissent principalement à leur dureté (cuisson plus élevée), l'aspect macroscopique des pâtes, et surtout au traitement glaçuré épais des surfaces.

7. État de conservation de la céramique

Comme l'année précédente, l'état de conservation des céramiques de *Chatain* 2019 diffère assez des assemblages rencontrés en Haute-Corrèze. En effet, les céramiques sont globalement peu ou pas pulvérulentes (quelle que soit la nature des pâtes et des revêtements).

En revanche, à de rares exceptions, les individus nous sont parvenus cette année dans un état très fragmentaire et très lacunaire. Les tessons sont souvent d'assez petite taille. Pour cette raison, la phase de remontage s'est limitée à quelques essais ponctuels. Aucune forme archéologiquement complète n'est disponible.

8. Commentaires

8.1. Quantification générale (Annexes 2 à 6)

Le corpus céramique de la campagne de fouilles de 2019 s'élève à 521 restes pour 56 individus NMI. La répartition est la suivante : secteur 1 (NR = 243 ; NMI = 22) ; secteur 2 (NR = 109 ; NMI = 16), secteur 4 (NR = 169 ; NMI = 18).

Si l'on additionne les corpus de céramique des campagnes de 2016, 2017, de 2018 et de 2019¹², le volume total atteint 2410 restes pour 244 individus NMI. La répartition par secteur devient la suivante : secteur 1 (NR = 510 ; NMI = 52) ; secteur 2 (NR = 986 ; NMI = 103) et secteur 4 (NR = 914 ; NMI = 86).

8.2. Chronologie globale obtenue pour Chatain 2019

La faiblesse numérique du corpus céramique de Chatain 2019 (521 NR pour 56 NMI) a une incidence directe sur la quantité de restes de fossiles directeurs disponibles, avec 109 fragments et 22 NMI répartis entre les terra nigra (TN), les terra rubra (TR), les terres sigillées (TS), les engobées (EN) et les métallescentes (MT). Cette faiblesse peut poser des limites de fiabilité notamment lorsque la datation d'une US ne repose que sur la présence d'un seul tesson à pouvoir datant.

Toutefois, on pourra se rassurer sur le fait qu'en vue d'ensemble, quel que soit le secteur de fouilles (1, 2 ou 4), une écrasante majorité des fossiles directeurs renvoie au Ier siècle de notre ère, davantage axé sur la période flavienne. La résidualité (autour de la période augusto-tibérienne), toujours perceptible mais difficile à mesurer, apparaît de nouveau. Ces observations avaient déjà été faites l'année dernière (**Serrat *in* Davigo *et al.* 2018 vol.1 : 103**). Enfin, on remarquera la représentation importante des terra nigra dans le corpus avec 63 restes (12,09% du corpus NR) et 14 individus NMI (25% du corpus NMI)¹³. Ce constat indique donc que les « niveaux profonds » de l'aile thermale de la *pars urbana* de Chatain ont été davantage explorés cette année.

Avec seulement 5 restes, les fossiles directeurs formellement postérieurs au Ier s. sont très rares et apparaissent de façon isolée dans les US suivantes :

- US 1234 ; 1261 et 2032 : dans chacune, un tesson de sigillée de la phase 5 de Lezoux (TS-LX3, première moitié du IIe siècle) ;

¹² Annexe 2.

¹³ Annexe 5, tableau A.

- US 2066 : un tesson de métallescente de Lezoux (MT-LX, deuxième moitié du IIe siècle à premier tiers (?) du IIIe siècle) ;
- US 1234 de nouveau : intrusion d'un tesson de céramique moderne (GL).

8.3. Le secteur n°1 (2019)

Le corpus du secteur n°1 s'élève à 243 restes pour 22 individus NMI (annexe 2). Les éléments datant, au nombre de 51 restes pour 8 NMI, confirment cette année encore le calage chronologique général de l'aile thermale, en particulier pour le Ier siècle de notre ère.

On trouve en effet une majorité écrasante de restes datables de cette période. Parmi eux, figurent deux tessons résiduels augusto-tibériens¹⁴ ou augusto-claudiens¹⁵ et 11 tessons indiquant préférentiellement l'époque flavienne au plus tôt¹⁶. Les autres éléments, plus imprécis (en particulier les 31 fragments de terra nigra) renvoient à un premier siècle lâche.

Le IIe siècle n'est marqué que par deux tessons de TS-LX3 (phase 5) de Lezoux, renvoyant à la première moitié de ce siècle¹⁷.

Signalons enfin l'intrusion d'un élément de céramique moderne (GL) dans l'US 1234.

8.4. Le secteur n°2 (2019)

Le corpus du secteur n°2 s'élève cette année à seulement 109 restes pour 16 individus NMI (annexe 2). C'est à peine davantage que le corpus de 2016 (74 restes pour 13 NMI). De nouveaux, les éléments datant recueillis cette année (seulement 19 restes pour 4 NMI) confirment le calage chronologique général de l'aile thermale du site. Le I^{er} siècle est mieux représenté avec 16 restes. Un élément de Menez 11 renvoie peut-être à la première moitié du siècle (US 2121-1) tandis que deux restes d'une coupelle Drag.35/36 en TS-LX2 (phase 4) de Lezoux marquent l'époque flavienne (US 2119-1).

La première moitié du IIe siècle se signale par la présence d'une coupelle Lez.008 en TS-LX3 (phase 5) de Lezoux (US 2032). Ailleurs, les rares céramiques recueillies lors de l'ouverture de l'extension SE du secteur 2 indiquent la seconde moitié du IIe s. et le premier tiers (?) du IIIe s.

La prise en compte des informations chronologiques obtenues cette année est moins problématique que pour le secteur 1. Ainsi, dans la phase 5 du site, la chronologie établie dans l'US

14 US 1200-1 : Rebord d'une assiette/plat Drag.17 en sigillée, recuit, rendant la fabrique non déterminable, mais TS-LX1 phase 2 est fortement soupçonnée.

15 US 1261 : 1 panse de gobelet en TR3 correspondant aux productions dites « type Beuvray », datable de la période augusto-claudienne (d'après Delage 2002 : 50).

16 Exemple de l'US 1234 : bol Drag.37 en TS-LX2 (phase 4) de Lezoux (1234-2), et marmite Lez.340 en EN provenant peut-être de Lezoux (1234-9).

17 US 1261 : 1 panse d'un probable mortier ; US 1234 : 1 panse d'un gobelet Lez.84.

2066 en 2018 est identique à celle obtenue en 2019. De plus, au sein de la phase 4 du site, les éléments recueillis cette année confirment un peu plus qu'un remblaiement a eu lieu au Ier siècle. Toutefois, une information contradictoire demeure avec l'US 2119, constituée de seulement 7 éléments céramiques. En effet, les éléments datant se composent de la coupelle flavienne 2119-1, évoquée ci-dessus, et d'un tesson de terra nigra. L'US est cependant placée dans la phase 6 du site, jusqu'ici calée, de manière hypothétique, au IIIe siècle.

8.5. Le secteur n°4 (2019)

Le secteur n°4 a livré moins de céramiques que les années précédentes avec seulement 169 restes pour 18 individus NMI (annexe 2). On compte 40 restes d'éléments datant. A l'instar des secteurs 1 et 2, le Ier siècle est très largement surreprésenté. On trouve ainsi de rares éléments résiduels¹⁸ et à nouveau des fossiles renvoyant à l'époque flavienne¹⁹. Enfin, la présence assez importante de terra nigra (37 restes) indique le premier siècle sans plus de précisions.

La prise en compte des informations chronologiques obtenues cette année est également moins problématique que pour le secteur 1. Ainsi, l'ambiance chronologique générale n'est pas remise en cause pour les phases 1 à 5. En revanche, on note une contradiction au sein de la phase 8.1 avec un groupe d'US renvoyant, de façon hypothétique, au Ier s. et à la période flavienne, alors que les US voisines, fouillées en 2017, renvoient à un IIIe siècle déjà bien avancé.

9. Ébauche d'étude des pâtes

Un examen préliminaire de l'ensemble des échantillons a été réalisé sous loupe binoculaire. Toutefois, trois éléments limitent la valeur scientifique de ces observations : le manque de formation et d'expérience encore important, la nécessité de soumettre l'ensemble à un autre céramologue pour validation et le nombre restreint d'échantillons disponibles (70 échantillons).

Les examens de terres sigillées (TS), engobées (EN), et métallescentes (MT) ont été menés conjointement en comparant avec les tessons disponibles dans notre bibliothèque de références.

¹⁸ Exemple, deux tessons de TS-LX1 phase 2 (époque augusto-tibérienne) dans l'US 4058.

¹⁹ Exemple d'un bol Drag.37 dans l'US 4037, ces formes n'apparaissent pas avant la période 60-70 de notre ère (**Delage in Brulet et al. 2010 : 82**), de tessons de TS-LX2 phase 4 dans l'US 4051, ou encore d'EN dans plusieurs US. Concernant les EN du secteur 4, la chronologie est sujette à caution car aucun élément provenant de Lezoux (EN-LX) n'a été identifié avec certitudes.

TS-LG2 (Terre sigillée – La Graufesenque fabrique 2)

- 4060-1 : l'échantillon semble vraiment faire partie de cette fabrique.

TS-SG (Terre sigillée - Sud Gaule)

- 1234-1 et 1254-2 : ces échantillons initialement classés en TS-LG2 présentent des grains de calcaire plus nombreux et plus réguliers, les rapprochant ainsi de nos tessons de référence pour l'atelier de Banassac. Pour cette raison, il a semblé préférable de classer ces échantillons en TS-SG.

TS-CG (Terre sigillée - Centre Gaule)

- 1179-3 a subi une cuisson partielle altérant les caractéristiques techniques de la pâte. Bien qu'elle fasse penser à TS-LX3 phase 5, il semble plus prudent de conserver une marge d'incertitudes en classant l'échantillon en TS-CG.
- 1200-3 a subi une cuisson totale altérant les caractéristiques techniques de la pâte et du revêtement. Toutefois, la présence de paillettes de micas fait penser à TS-LX1 phase 2.

TS-LX1 (Lezoux phase 2)

- 4058-2 (tesson échantillonné identifié par Ph. Bet) : l'échantillon présente une pâte un peu plus orange que les tessons disponibles dans notre bibliothèque de références pour cette fabrique.

TS-LX2 (Lezoux phase 4)

- 1234-2 ; 2119-1 et 4051-1 (tessons échantillonnés identifiés par Ph. Bet) : l'échantillon 4051-1 a une pâte plus pâle que les 2 autres échantillons. Ces deux derniers présentent une pâte plus homogène et plus proche de celle des tessons disponibles dans notre tessonier pour cette fabrique.

TS-LX3 (Lezoux phase 5)

- 1261-3 fait bien partie de cette fabrique, de même que 2032-1 bien que la pâte soit légèrement différente. L'échantillon 1234-10 est également classé ici bien qu'un doute subsiste.

MT (Métallescente)

- l'échantillon « décapage secteur 2 SE » - 5 ne semble pas provenir de l'atelier de Lezoux.

MT-LX (Métallescente de Lezoux)

- 2066-3 appartient bien à cette fabrique.

EN (Engobée)

Avec seulement quatre échantillons de pâte (4078-1, 4079-1, 1234-9 et 4077-3), le corpus est trop restreint pour que l'on puisse extraire suffisamment d'informations fiables.

Toutefois, les pâtes orange de 4078-1 et 4079-1 tendent à être rapprochées mais 4078-1 est bien plus cuite et comporte davantage de dégraissants blancs, très discrets dans 4079-1. Ces céramiques ne semblent pas provenir des ateliers de Lezoux.

De plus, 4077-3 et 1234-9 peuvent également être rapprochées l'un de l'autre et leur aspect rappelle les EN produites à Lezoux. Cependant, en raison d'une certaine variabilité observée dans les pâtes des tessons de notre bibliothèque de références, il n'est pas possible de dire si les deux échantillons en proviennent avec certitude. En outre, la forme dessinée 4077-3 n'existe pas dans la typologie des EN-LX.

TR1b (Terra rubra avec les deux faces engobées)

Le corpus très restreint (1 échantillon) ne permet pas d'extraire d'informations.

TN (Terra nigra)

Le corpus se constitue de 16 échantillons. Trois groupes de pâte existent peut-être mais le nombre d'échantillons disponibles ne permet pas de trancher.

a- 4058-1 et 1200-2 : pâte assez fine, assez serrée et homogène, petits dégraissants

b- 4037-1 ; 1260-1 et 2121-1 : dans deux cas, il s'agit d'échantillon d'assiette Menez 6 à cœur jaune très pâle avec dégraissants blancs. 1260-1 appartient à une forme haute et son cœur de pâte n'est pas jaune pâle.

c- 4092-1, 4094-1 ; 4057-1 et 2123-1 : pâte plutôt propre, pas énormément de dégraissants, mais ce n'est pas aussi homogène que pour a. Nota : 2123-1 et 4057-1 sont extrêmement proches (même individu ou deux individus provenant du même atelier ?).

Le reste est constitué d'échantillons « seuls ».

CC (Commune claire)

Le corpus restreint (trois échantillons) n'autorise pas l'extraction de nombreuses informations. On observe néanmoins deux pâtes bien différentes :

a- (1179-2) : pâte de couleur oxydante à cœur gris, différents dégraissants mais pas en grand nombre, rares gros dégraissants apparaissant isolés au milieu des autres.

b- 1234-4 et « décapage extension secteur 2 SE »-2 : uniformément brun clair, dégraissants plus abondants, mais plus variés (en nature comme en taille) et à priori plus nombreux pour « décapage extension secteur 2 SE-2 ». On a peut-être deux pâtes différentes mais qui apparaissent voisines comparées à 1179-2.

CC1 (Commune claire à engobe blanc)

Le corpus restreint (deux échantillons : 4077-2 et « nettoyage S2/S4 berme côté sud »-3) n'autorise pas l'extraction de nombreuses informations. Néanmoins, on observe clairement que les deux pâtes, non calcaire, sont différentes et indiquent a priori deux origines différentes. De plus, la pâte de « nettoyage S2/S4 berme côté sud »-3 a déjà été observée ailleurs dans la zone de recherche, notamment Saint-Angel / La Besse et Saint-Fréjoux-le-Majeur / La Grange : il s'agit des petites cruches arvernes à pâte assez fine, non calcaire, cuites en mode A et revêtues d'un engobe blanc assez épais, et datables du Ier siècle.

VRP (Vernis rouge pompéien)

Le corpus restreint (trois échantillons : 4051-3, 2123-2 et « décapage extension secteur 2 SE »-1) n'autorise pas l'extraction de nombreuses informations. On observe néanmoins des points communs entre chaque échantillon : une pâte semi-fine, quelques grains blancs de taille assez petite, des grains noirs plats avec une surface brillante (biotite ?), quelques vacuoles rondes ou étirées (4051-3 : uniquement petites et rondes), des « traces » jaunâtres (manganèse ?) et de très rares oxydes de fer (?), un seul ayant été vu sur 2123-3. Ces productions proviennent-elles d'un seul atelier ?

RUA (Rugueuse mode A)

Le corpus restreint (cinq échantillons : (« nettoyage berme S2/S4 côté sud »-1 ; 1234-3 ; 1234-6 ; 1179-4 et 1232-1) n'autorise pas l'extraction de nombreuses informations. Néanmoins, on

peut penser que 1234-3 ; 1234-6 ; 1179-4 et « nettoyage berme S2/S4 côté sud »-1 sont « assez proches » entre elles, du moins elles se distinguent très nettement de 1232-1.

RUA1 (Rugueuse mode A à engobe brun)

Les deux échantillons disponibles (1169-1 et 2123-2) sont des productions différentes.

RUB (Rugueuse mode B)

Le corpus se constitue de 17 échantillons. Trois groupes de pâtes peuvent être envisagés :

- a : très nombreux et tout petits dégraissants (ou inclusions) un peu blancs, bien répartis dans la pâte, associés à une présence de dégraissants plus gros et bien moins nombreux (4077-1 ; 1261-2 et « décapage extension secteur 2 SE »-3).

- b : pâte sandwich, pas énormément de dégraissants (1228-1 et 1234-5). 1234-5 pourrait aussi rejoindre le groupe 1.

- c : matrice argileuse plutôt propre, très petites vacuoles étirées dans le sens du tournage, plusieurs dégraissants blancs (feldspath ?) bien nets et de tailles modérée/moyenne, et contrastant fortement avec le reste du cortège de dégraissants (1261-1 ; 1179-1 et « St. 2.04 »-3).

Le reste est constitué d'échantillons « seuls ».

CNT

Le corpus restreint (deux échantillons : 2130-1 et 4092-2) n'autorise pas l'extraction de nombreuses informations. Bien que les deux pâtes soient grossières, on observe nettement plus de gros dégraissants pour 2130-1.

10. Conclusion

Le corpus céramique de la campagne de fouilles de 2019 s'élève à 521 restes pour 56 individus NMI. La répartition est la suivante : secteur 1 (NR = 243 ; NMI = 22) ; secteur 2 (NR = 109 ; NMI = 16), secteur 4 (NR = 169 ; NMI = 18).

Si l'on additionne les corpus de céramique des campagnes de fouilles de 2016, à 2019²⁰, le volume total atteint 2410 restes pour 244 individus NMI. La répartition par secteur devient la suivante : secteur 1 (NR = 510 ; NMI = 52) ; secteur 2 (NR = 986 ; NMI = 103) et secteur 4 (NR = 914 ; NMI = 86).

Le corpus céramique de 2019 n'entraîne pas de modification du calage chronologique général de l'occupation antique de *Chatain* (dernières décennies précédant le changement d'ère à la fin du IIIe s.). Son ancrage au Ier siècle est renforcé bien qu'il reste difficile de cerner ce qu'il se passe avant l'époque flavienne.

On notera, pour terminer, qu'une difficulté persiste (du point de vue de la céramique) à bien cerner la chronologie des évènements dans le secteur 1.

20 Cf. annexe 2.

11. Bibliographie

Arcelin et Tuffreau-Libre et al. 1998 : Arcelin, Patrice et Tuffreau-Libre, Marie (dir.), *La quantification des céramiques, conditions et protocoles, table ronde des 7-9 avril 1998*, Collection Bibracte, 1998, 139 p.

Bet et Delor 2000 : Bet, Philippe et Delor, Anne, « La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et de la Gaule Centrale du Haut-Empire. Révision décennale », *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, 2000, p.461-483.

Brulet et al. 2010 : Brulet, Raymond (dir.) ; Delage, Richard et Vilvorder, Fabienne, *La céramique romaine en Gaule du Nord, dictionnaire des céramiques, la vaisselle à large diffusion*, Brepols, 2010, 462 p.

Deberge et al. 2017 : Deberge, Yann ; Gruel, Katherine et Loughton, Matthew, « La cave 1 de l'oppidum de Gondole au Cendre (Puy-de-Dôme) », in Mennessier-Jouannet, Christine et Deberge, (dir.), *Chronologie du mobilier archéologique du second âge du Fer en Auvergne*, Revue Archéologique du Centre de la France, 65^e supplément, 2017, p.531-541.

Delage 2002 : Delage, R., *Céramiques du quotidien en usage dans le Centre de la Gaule aux trois premiers siècles de notre ère*, Documents du musée de la céramique n°1, 2002, 91 p.

Deru 1996 : Deru, Xavier, *La céramique belge dans le nord de la Gaule, Caractérisation, Chronologie, Phénomènes culturels et économiques*, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, Louvain-la-Neuve, 1996, 463 p.

Deru et al. 2014 : Deru, Xavier, Florent, Guillaume, Lemaître, Séverine, Mathelart, Pierre et Tyers, Paul, *Durocortorum, la céramique de César à Clovis*, dans Bulletin de la Société archéologique champenoise, t.107, 2014, n°2, 350 p.

Guichard et al. 2017 : Guichard, Vincent ; Loughton, Matthew et Orengo, Lionel, « La structure funéraire 5903 de Chaniat à Malinrat (Puy-de-Dôme) », in Mennessier-Jouannet, Christine et Deberge, (dir.), *Chronologie du mobilier archéologique du second âge du Fer en Auvergne*, Revue Archéologique du Centre de la France, 65^e supplément, 2017, p.608-612.

Lallemand 2005 : Lallemand, David, « L'origine et l'évolution de la *terra nigra* dans la basse vallée de l'Allier », *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, 2005, p.39-61.

Menez 1989 : Menez, Yves, « Les céramiques fumigées (« Terra Nigra ») du Bourbonnais. Etude des collections de Nérès-les-Bains et de Châteaumeillant », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 28,4, 1989, p.117-178.

Poux et al. 2014 : Poux, Matthieu, Laurenson, Romain et Dufaud, Stella, « L'atelier de potiers de Corent (Puy-de-Dôme) : structures et productions », *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, 2014, p.401-418.

Serrat 2018 : Serrat, Vincent, « Etude du mobilier céramique » in G. Davigo (dir.), *La Villa de Chatain à Faux-la-Montagne (23), campagne de fouilles archéologiques rapport de fouilles programmées*, SRA Limousin, Limoges, 3 volumes, 2018.

Serrat 2019 : Serrat, Vincent, « Première étude du mobilier céramique » in R. Gestreau (dir.), *La Besse, Saint-Angel (19)*, rapport final d'opération de sondages archéologiques, SRA Limousin, 2019. *Rapport en cours d'achèvement*.

Serrat en cours : Serrat, V., *Les céramiques du Haut-Empire dans le sud de la cité des Lémovices : production, échanges et culture matérielle*, thèse de doctorat sous la direction de Catherine Breniquet (Professeur d'histoire de l'art et d'archéologie antiques, Université Blaise Pascal) et la codirection de Claude Raynaud (directeur de recherches au CNRS, UMR 5140, Lattes), laboratoire CHEC, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand (*en cours*).

Trescarte 2013 : Trescarte, J., « Les productions de céramiques fines de tradition indigène dans les ateliers du val d'Allier du milieu du Ier s. av. J.-C au début du Ier s. ap. J.-C. : évolution de la vaisselle de table gallo-romaine », in Trément, F. (dir.) (2011-2013), *Les Arvernes et leurs voisins du Massif-central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires*. *Revue d'Auvergne*, 2, 127, n°606-607, 2013 : 171-260.

Bibliographie

- Alfonso G., Blaizot F. (2004) *La villa gallo-romaine de Champ Madame à Beaumont (Puy-de-Dôme). Habitat et ensemble funéraire de nourrissons*. Lyon : Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes, p.144-145.
- Ben Kaddour C., Marie G. et Sarreste F. (2015) *Sainte-Catherine-de-Fierbois (37), Pré de la Fosse – Les Clavaux*, Rapport final d'opération archéologique, Éveha – Études et valorisations archéologiques (Limoges,F), 3 vol., SRA Centre, 2015.
- Bessac J.-C., Chapelot O., De Filippo R., Ferdière A., Journot F., Prigent D., Sapin C., Seigne J. (2004) *La construction les matériaux durs : pierre et terre cuite*. Collection « Archéologiques », Éditions Errance, Paris, 208 p.
- Bouet A. (1999) *Les matériaux de construction en terre cuite dans les thermes de la Gaule Narbonnaise*. Talence : Ausonius.
- Bouet A. (2003) *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*. Vol. 1. Rome : École française de Rome.
- Bouet A. (2003) *Thermae Gallicae : les thermes de Barzan (Charente-Maritime) et les thermes des provinces gauloises*. Bordeaux : Aquitania.
- Coutelas A. (dir) (2009) *Le mortier de chaux*. Collection « Archéologiques », Éditions Errance, Paris, 158 p.
- Davigo G. (dir.), Baret F. (2019) *Fouille programmée sur la commune de Faux-la-Montagne, lieu-dit Chatain (23), campagne 2018, Rapport de fouille programmée*. Limoges : SRA Nouvelle Aquitaine. 3 vol.
- Davigo G. (2018) Le site antique de Chatain, Faux-la-Montagne (Creuse). Résultats de la campagne de fouille 2017. *Aquitania*, 34, p. 375-387.
- Davigo G. (dir.), Baret F. (2017) *Fouille programmée sur la commune de Faux-la-Montagne, lieu-dit Chatain (23) Rapport de fouille programmée*. Limoges : SRA Nouvelle Aquitaine. 3 vol.
- Davigo G. (2016) *Rapport de prospection thématique : La villa de Chatain à Faux-la-Montagne (23), campagne de sondages archéologiques et de prospection géophysique 2016*. Limoges : SRA Limousin.
- Davigo G. (2015) : *Études des dynamiques d'occupation du sol de neuf communes situées au cœur de Plateau de Millevaches, de la Protohistoire jusqu'au début du haut Moyen Âge : Faux-la-Montagne, La Villedieu (23), Tarnac, Peyrelevade, Toy-Viam, Viam, Bugeat, PérOLS-sur-Vézère et Saint-Merd-les-Oussines (19)*, Mémoire de Master 2 Recherche sous la direction de B. Pichon, Université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand 2, Clermont-Ferrand, 884 p.
- Dumasy-Mathieu F. (1991) *La villa du Liégeaud et ses peintures, La Croissille-sur-Briance (Haute-Vienne)*. DAF 31, Edition de la MSH, Paris, 192 p.
- Dussot D. (1989) *Carte Archéologique de la Gaule : La Creuse, 23*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

- Ferdière A., Gandini C., Nouvel P., Collart J.-L. (2010) Les grandes *villae* « à pavillons multiples alignés » dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions. *Revue Archéologique de l'Est*, 59 : p. 357-446.
- Ganne P., Réseau TCA, <https://reseau-tca.hypotheses.org/295#more-295>, mis en ligne le 29 janvier 2015, consulté le 11 mars 2018.
- Gaston C. (2008) Bâtiments « standardisés » dans la *pars rustica* des *villae* : deux exemples récemment découvert en Franche-Comté. *Revue Archéologique de l'Est*, 57 : p. 253-266.
- Ginouvès R. (1959) *L'établissement thermal de Gortys d'Arcadie*. École Française d'Athènes, Paris, 180 p.
- Guitart i Durán J. (1976) : *Baetulo : topografía arqueológica, urbanismo e historia*, Badalona, Barcelona.
- Lancaster L. (2015) : *Innovative vaulting in the architecture of the roman empire 1st to 4th centuries CE*, Cambridge.
- Maveraud-Tardiveau H. (2007) *Rapport de sondage au lieu-dit « Champ du Palais », commune de Bugeat, Corrèze*. SRA Limousin.
- Monturet R., Rivière H. (1986) *Les thermes sud de la villa gallo-romaine de Seviac*, Bordeaux : Aquitania, supplément 2, 251 p.
- Saulière D. (1996) L'alvéole de Châtain, Faux-la-Montagne (Creuse). *Travaux d'Archéologie Limousine*, 16, p.73-78.
- Sartou A. (dir.) Davigo G., avec la collaboration de V. Serrat (2015) *Rapport final d'opération archéologique, site de Viam : sondages*. Limoges : SRA Limousin.
- Sartou A. (dir.) Davigo G. (2015) *Rapport final d'opération archéologique : prospections géophysiques sur le site de Bugeat*. Limoges : SRA Limousin.

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté n° 75-2019-0382 du **03 AVR. 2019**
portant autorisation de fouille programmée.

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté n°R75-2019-03-21-016 du 21 mars 2019 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud Littardi, directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté n°R75-2019-03-22-005 du 22 mars 2019 portant subdélégation de signature à Madame Hélène Mousset, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR752019000051, de demande d'opération archéologique arrivé le 10 février 2019 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Ouest, en date du 27 mars 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 - Madame Gentiane DAVIGO est autorisé(e), en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 octobre 2019, sise en :

RÉGION : NOUVELLE-AQUITAINE

- DEPARTEMENT : CREUSE
- COMMUNE : FAUX-LA-MONTAGNE

Cadastre : Section : CH, Parcelle(s) : 73, AJ - AK

Intitulé de l'opération : 2019 - Faux-la-Montagne - Châtain - Gentiane Davigo.

Programme de recherche : Axe 10. Espace rural, peuplement et productions agricoles aux époques gallo-romaine, médiévale et moderne.

Code de l'opération : **123817**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique

est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - prescriptions particulières

Les extensions seront réalisées en aires ouvertes, plutôt qu'en tranchées.

Article 6 - Le Directeur des affaires culturelles est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Madame Gentiane DAVIGO.

Fait à Limoges, le 03 AVR. 2011

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe



Hélène MOUSSET

